



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

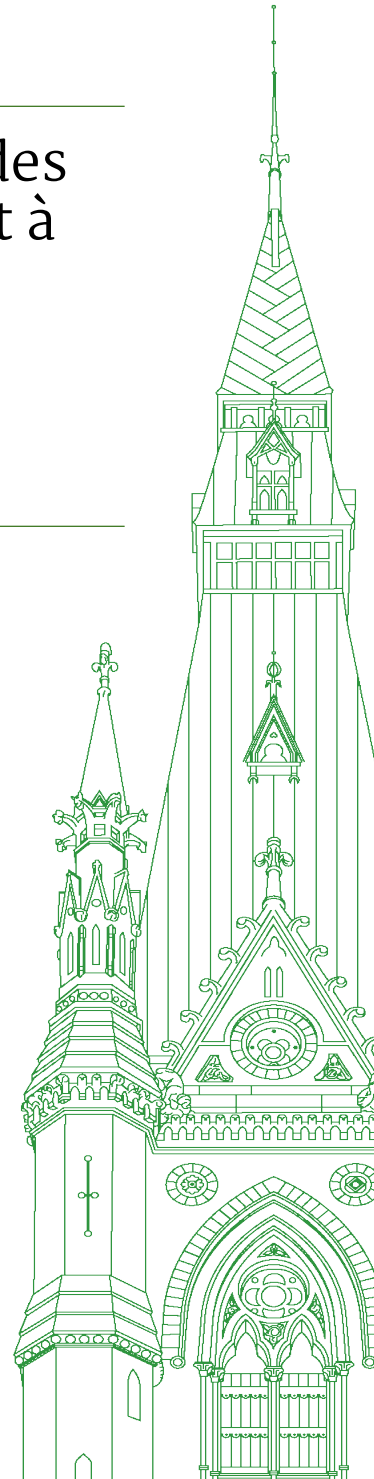
Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 004

Le mardi 28 avril 2026

Coprésidents : Dean AllisonPatti LaBoucane-Benson



Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada

Le mardi 28 avril 2026

• (1835)

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC)): Bienvenue à la quatrième réunion du Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

Conformément à la motion adoptée le mardi 14 avril, le Comité se réunit pour entreprendre une étude visant à faire le point sur les projets du gouvernement dans le cadre de la Loi visant à bâtir le Canada.

La réunion d'aujourd'hui se déroulera dans un format hybride. Avant de commencer, je demanderais à tous les participants en personne de lire les consignes. Je vous prie de les respecter pour aider à prévenir les retours de son et protéger les interprètes, qui font du si bon travail.

Je rappelle aussi aux participants les points suivants. Les personnes qui utilisent l'application Zoom — quelques témoins sont en ligne — peuvent choisir, au bas de l'écran, le canal d'interprétation voulu: parquet, anglais ou français. Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette pour entendre le canal souhaité.

Veillez attendre que la coprésidence vous nomme avant de prendre la parole. Ceux et celles qui participent à la réunion par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Les personnes sur place qui veulent prendre la parole doivent lever la main. Les personnes qui sont sur Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ». Nous ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre d'intervention, qui a déjà été établi, soit dit en passant. Je sais que tout le monde a donné son nom; tout est beau de ce côté-là.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés aux coprésidences.

Maintenant, j'aimerais accueillir les témoins qui seront ici de 18 h 30 à 20 h 30. Nous recevons l'honorable Dominic LeBlanc, ministre du Commerce intérieur. Bienvenue, monsieur.

Du Bureau des grands projets, nous accueillons Dawn Farrell, première dirigeante; Louise Baird, vice-présidente, Politique stratégique et coordination; Peter Feldberg, vice-président, Affaires réglementaires; et Rob Van Wallegghem, avocat général et vice-président.

Je crois comprendre que M. LeBlanc sera libéré à 20 heures. Les autres témoins devront rester avec nous jusqu'à 21 h 30. Nous vous remercions de passer votre mardi soir avec nous.

J'invite maintenant le ministre LeBlanc à faire sa déclaration préliminaire.

L'hon. Dominic LeBlanc (ministre du Commerce intérieur): Merci.

Monsieur le président, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, honorables sénateurs, chers collègues de la Chambre des communes, je vous remercie pour l'invitation.

Mme Farrell, ses collègues du Bureau des grands projets et moi sommes ravis d'avoir l'occasion de parler du travail que fait le gouvernement du Canada, plus précisément le Bureau des grands projets, en vertu de la loi adoptée par le Parlement en juin dernier.

[Français]

Face à un contexte mondial incertain, le Canada doit se concentrer sur ce qu'il peut contrôler, et nous pouvons contrôler ce qui se passe ici, sur notre territoire. Nous voulons créer un contexte propice à l'investissement, à la création d'emplois, et ultimement, à la réussite de projets porteurs d'avenir pour le Canada. C'est exactement ce que vise à faire, comme je l'ai dit, la Loi visant à bâtir le Canada, que nous avons adoptée ensemble au mois de juin.

[Traduction]

La Loi visant à bâtir le Canada et les mesures prises en parallèle par le gouvernement changent la perspective en ce qui concerne les examens fédéraux: il ne s'agit plus de déterminer si un projet devrait être entrepris, mais plutôt de trouver la meilleure façon de le mener à bien, évidemment en concertation avec les peuples autochtones.

Comme le premier ministre l'a dit, auparavant, nous bâtissons de grandes choses au Canada et nous avons la conviction d'en être capables. Aujourd'hui, le gouvernement ranime cette ambition et il se dote des outils nécessaires pour ce faire. Voilà pourquoi nous avons créé le Bureau des grands projets, un nouvel organisme chargé de faire avancer les stratégies de transformation et les grands projets que le gouvernement lui soumet officiellement, tout en prenant les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que toutes les décisions sur les projets soient prises dans un délai de deux ans.

[Français]

Les six stratégies et les quinze projets sur lesquels travaille actuellement le Bureau des grands projets, et qui comprennent des ports, des mines, des routes et des centrales hydroélectriques, renforceront notre résilience économique.

[Traduction]

À ce sujet, comme vous l'avez dit, monsieur le président, je suis ravi d'être accompagné aujourd'hui de Mme Farrell. Je pense que c'est la première fois que Mme Farrell et moi comparaissons ensemble devant un comité mixte spécial du Parlement. Mme Farrell est première dirigeante du Bureau des grands projets; le premier ministre lui a demandé d'assumer cette fonction. Elle pourra vous parler du travail qu'elle a accompli avec son équipe, un groupe remarquable de femmes et d'hommes que j'ai eu le privilège de rencontrer à Ottawa et à Calgary. Elle pourra vous en dire plus sur le travail qu'ils font sur les approbations et sur l'obtention du financement nécessaire pour que les décisions d'investissement soient prises le plus rapidement possible.

Cela étant dit, tout en réduisant les délais relatifs à la prise de décisions, bien entendu, nous continuons à nous acquitter de nos responsabilités liées aux normes environnementales et au devoir protégé par la Constitution de consulter les peuples autochtones et les titulaires de droits ancestraux.

[Français]

Je vais conclure en présentant quelques réalisations du Bureau des grands projets.

Récemment, le premier ministre a lancé des travaux au terminal de conteneurs de Contrecoeur, à Montréal, qui fera croître la capacité du port de Montréal d'environ 60 %. Il s'agit d'un projet qui fait l'objet de discussions depuis des décennies, après avoir été proposé pour la première fois il y a près de 40 ans. Voilà que, moins de sept mois après sa présentation au Bureau des grands projets, les travaux de construction débutent.

Nous pourrions également parler de la mine de Nouveau Monde Graphite, à Saint-Michel-des-Saints, au nord de Montréal. Au cours des derniers mois, la compagnie, dont j'ai rencontré les représentants à plusieurs reprises, a pu boucler son financement et est maintenant en excellente posture pour passer à l'étape finale et importante: celle de la décision d'investissement finale.

Cependant, malgré ces efforts, il reste énormément de travail devant nous. J'ai hâte de travailler avec les membres de votre comité au cours des prochains mois pour faire avancer les choses.

Maintenant, vous ne pouvez pas imaginer à quel point je suis heureux de pouvoir répondre à vos questions et recevoir des suggestions de mes collègues, tant de la Chambre des communes que du Sénat.

• (1840)

[Traduction]

Monsieur le président, il y a plus de 10 ans que vous et moi sommes à la Chambre des communes. C'est un privilège d'être ici ce soir avec vous et nos collègues.

Merci.

Le coprésident (Dean Allison): Merci, monsieur le ministre.

Tous les partis ont convenu de procéder à une série de questions au cours de laquelle chaque membre du Comité aura droit à un temps de parole de cinq minutes.

Nous allons commencer par Mme Stubbs, qui dispose de cinq minutes.

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de vous joindre à nous, monsieur le ministre, vous et Mme Farrell.

Monsieur le ministre, certains employés du Bureau des grands projets reçoivent des suppléments de rémunération d'entreprises appartenant à des secteurs privés dont ils assurent la surveillance, et ils doivent également protéger l'intérêt public du Canada. S'agit-il d'un conflit?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne crois pas, monsieur le président. Je dirais à Mme Stubbs que c'est une pratique de longue date qui permet à la fonction publique de recruter des gens du secteur privé.

Mme Farrell peut vous parler des détails pratiques, mais en ce qui concerne les conseils que nous recevons, la réponse est certainement non.

Shannon Stubbs: Savez-vous de quels secteurs proviennent les employés détachés qui reçoivent des suppléments de rémunération d'entreprises appartenant à des secteurs dont ils assurent la réglementation?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne parlerais pas de « réglementation ». Il ne s'agit pas d'un organisme de réglementation. Je ne veux pas jouer au juriste avec vous, madame Stubbs.

Shannon Stubbs: Monsieur, vous avez mis sur pied un bureau conçu pour aider les promoteurs à s'y retrouver dans le système de délivrance de permis que vous avez qualifié vous-même de « brisé ».

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne dirais pas « brisé ». Je n'essaie pas de...

Madame Stubbs, je ne sais pas quels employés reçoivent des suppléments de quels secteurs.

Shannon Stubbs: D'accord. Je vais poser plus de questions là-dessus plus tard. Je suis sûre que le BGP pourra nous fournir ces renseignements à des fins de transparence et de reddition de comptes.

Monsieur le ministre, LNG Canada a confié en sous-traitance la fabrication de 35 modules à la Chine, et l'entrepreneur principal a déjà proposé des chantiers en Chine pour la deuxième phase du projet de LNG Canada.

J'ai posé la question au ministre de l'Énergie, mais il l'a esquivée. Pouvez-vous confirmer que les projets soumis au BGP n'entraîneront pas l'externalisation d'emplois essentiels dans les secteurs canadiens de l'acier et de la fabrication vers le régime qui, comme le premier ministre et tous les experts le savent, représente la plus grande menace à la sécurité du Canada?

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est une très bonne question, madame Stubbs. J'ai eu des discussions à ce sujet avec des collègues du Cabinet, ainsi qu'avec Mme Farrell et ses collègues du Bureau des grands projets.

L'orientation du gouvernement est claire en ce qui concerne les marchés publics fédéraux. Je suis au courant de la situation dont vous parlez et d'autres projets. Toutefois, franchement, en ce qui touche les détails des ententes conclues entre les promoteurs et le Bureau des grands projets à cet égard, dans certains cas, il était trop tard pour annuler ou modifier des décisions relatives aux investissements et aux marchés publics. Je suis certain que Mme Farrell pourrait vous fournir des précisions sur l'exemple que vous avez donné.

Shannon Stubbs: Merci. Nous y reviendrons.

Monsieur le ministre, j'aimerais parler de votre rôle, ainsi que des échanges que nous avons eus quand les conservateurs ont contribué à corriger les lacunes du projet de loi C-5 et à le faire adopter parce qu'il y a 11 ans que nous vous exhortons à bâtir des projets et à réduire les délais. Aux termes du projet de loi C-5, le ministre est tenu de procéder « à l'examen lié à la sécurité nationale de tous les investissements provenant d'entreprises d'État étrangères et d'investisseurs étrangers originaires de pays hostiles et destinés à un projet d'intérêt national ».

Je sais qu'il y a une certaine confusion quant à la désignation des projets: quels projets sont désignés, de quelle manière et à quel moment? Cependant, comme vous le savez sans doute, la société d'État PetroChina détient une participation de 15 % dans LNG Canada. Avez-vous effectué l'examen lié à la sécurité nationale pour ce projet? À quel ministre appartient-il de procéder à cet examen afin de protéger la souveraineté canadienne? Le projet de loi C-5 stipule que « le ministre » doit procéder à l'examen. De quel ministre s'agit-il?

L'hon. Dominic LeBlanc: Certainement. Les hauts fonctionnaires et du Bureau des grands projets et des organismes de sécurité nationale du Canada me fournissent régulièrement de l'information sur les investissements, ainsi que d'autres détails relatifs aux grands projets. Je suis heureux de vous confirmer que ce travail est fait de manière rigoureuse, sous la direction de spécialistes et de professionnels des services de sécurité. On me donne accès à l'information, et je suis convaincu que les examens sont effectués.

Shannon Stubbs: Vous nous dites de vous faire confiance alors que le gouvernement prend des mesures concrètes pour se rapprocher de Pékin. Selon la loi, le ministre est responsable de procéder aux examens liés à la sécurité, mais votre réponse, c'est « faites-nous confiance ».

L'hon. Dominic LeBlanc: Je sais que votre temps de parole est limité et je ne veux pas... Il va sans dire que je rejette la prémisse de votre réplique, mais je répondrai volontiers à une autre question.

Shannon Stubbs: Pourquoi ne pouvez-vous pas nous dire clairement si vous avez procédé ou si un autre ministre a procédé à un examen de sécurité pour les projets soumis dont un grand pourcentage des parts est détenu par un État hostile?

L'hon. Dominic LeBlanc: Excusez-moi, je n'ai peut-être pas été clair. C'est moi qui en suis responsable. L'information que je reçois me permet d'affirmer que l'examen a été effectué. On peut cocher la case; c'est fait.

Shannon Stubbs: Je pense que nous demanderons des précisions dans des échanges à venir.

Revenons à ce que vous avez dit quand nous avons travaillé en collaboration pour corriger les lacunes d'un projet de loi impossible à adopter, le projet de loi C-5, en vue d'atteindre vos objectifs. Bien entendu, cette mesure législative et la création du BGP en disent

long sur l'inefficacité du cadre réglementaire et financier du Canada des 11 dernières années, car vous l'avez reconnu vous-mêmes: la loi vise à « bâtir le Canada ». Le projet de loi a été adopté afin de soutenir la réalisation des projets. Nous parlions de ce que vous avez dit précédemment. Le projet de loi a été adopté en juin. En février, vous avez affirmé que le système de délivrance de permis du gouvernement était incohérent et que les échéances changeaient constamment.

• (1845)

Le coprésident (Dean Allison): Merci, madame Stubbs. Votre temps de parole est écoulé. Il faudra revenir là-dessus durant la prochaine série de questions.

Monsieur Beech, je sais que vous allez vous joindre au Comité. Même si vous n'êtes pas encore officiellement membre du Comité, nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour, tout le monde.

Monsieur le président, veuillez noter que puisque je me suis joint au groupe après les autres, je vais partager mon temps de parole avec M. Dhaliwal. J'aurai donc le temps de poser une ou deux questions.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence.

Par coïncidence, la mise à jour économique du printemps a été publiée aujourd'hui. Elle montre que le Canada se trouve à la tête des pays du G7 pour ce qui est de l'investissement direct par habitant. C'est un exploit assez remarquable, compte tenu du contexte économique. Si j'ai bien compris, c'est le taux le plus élevé depuis près de 20 ans.

Quand je parle aux promoteurs qui essaient de faire approuver de grands projets, la discussion revient souvent au même point: « La meilleure réponse est "oui"; la moins bonne réponse est "non"; mais la pire réponse est "peut-être", "on verra" ou "le processus se poursuit". » Dans ces cas-là, les processus prennent beaucoup de temps.

Si le BGP réussit à faire approuver ces projets, quel effet ces résultats positifs auront-ils sur l'attrait d'investissements au Canada, sur les emplois et sur la croissance économique?

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le président, madame la présidente, je remercie M. Beech pour sa question.

Je suis également convaincu que la meilleure réponse est oui, la moins bonne réponse est non, et la pire réponse est un processus qui n'en finit plus de finir et qui n'aboutit pas à une décision dans un délai raisonnable. Je sais que vous avez déjà travaillé dans les domaines de la protection de l'environnement, des pêches et des océans, et d'autres encore. Pour arriver au « oui », il faut le faire de la bonne façon, en menant les consultations et les évaluations environnementales qui s'imposent. Nous le savons, vous et moi. Je sais que vous le croyez. Je tenais juste à réitérer que pour arriver au « oui », il faut le faire de la bonne façon. Je sais que vous êtes du même avis.

Vous avez raison, monsieur Beech: nous avons l'occasion d'attirer des investissements directs étrangers; Mme Farrell pourrait vous parler des pourcentages exacts. C'est aussi vrai en ce qui concerne les investissements canadiens et les investisseurs institutionnels canadiens. Les gens veulent savoir qu'un groupe de personnes les accompagne à chaque étape d'un processus de réglementation qui doit être rigoureux et approprié, mais qui peut aussi être accéléré. On peut faire plus d'une chose à la fois; on n'a pas à attendre qu'une approbation soit accordée avant de passer à la suivante.

L'autre objectif que le Bureau des grands projets nous aide aussi à atteindre, monsieur Beech, de concert avec le Bureau du Conseil privé, c'est celui d'un seul examen par projet. J'espère que nous pourrions en parler. Pour nous, il s'agit d'un élément important à mettre en place — pour revenir à la question de Mme Stubbs — en vue de rendre le processus plus cohérent, ce qui attirera des investissements.

Je vais m'arrêter là parce que je suis impatient d'entendre la question de M. Dhaliwal.

Le coprésident (Dean Allison): Monsieur Dhaliwal, vous disposez de deux minutes.

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, la Colombie-Britannique a sa juste part de grands projets. Vous qui êtes responsable de l'unité de l'économie canadienne, quels efforts déployez-vous de pair avec les provinces et les territoires en vue d'éliminer les obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre, obstacles qui autrement retarderont la réalisation des projets importants soumis au BGP?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je vais répondre à notre ami M. Dhaliwal par votre intermédiaire, monsieur le président, ainsi que par l'intermédiaire de la coprésidente, puisque votre collègue a lancé la discussion.

Vous avez raison: étant donné sa géographie, ses minéraux, ses énergies renouvelables et sa volonté de bâtir de grands projets — le gouvernement de la Colombie-Britannique est très actif dans ce domaine depuis longtemps —, votre province tirera pleinement profit des progrès réalisés à l'égard des grands projets, en particulier pour ce qui est des projets de GNL et d'infrastructures portuaires. Vous connaissez la liste aussi bien que moi.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a été le premier à signer un accord visant un seul examen par projet. Il est très axé sur la manière de parvenir à un « oui » de la bonne façon. De plus, la province de la Colombie-Britannique favorise depuis longtemps la pleine participation des Premières Nations aux projets; c'est un chef de file dans ce domaine.

Je suis convaincu que le gouvernement de la Colombie-Britannique — ainsi, notamment, que les promoteurs qui veulent investir dans votre province parce qu'ils voient le potentiel que présentent les projets de minéraux critiques et l'exportation de ressources énergétiques vers l'Asie — tirera de grands profits des efforts continus en ce sens.

• (1850)

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup. Le temps est écoulé.

Nous passons à M. Bonin.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre.

Est-ce que vous avez évalué si, advenant la réalisation de l'ensemble des grands projets — actuellement, il y en a 15, plus des stratégies —, on va émettre davantage ou moins de gaz à effet de serre au pays?

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est une très bonne question, monsieur Bonin.

Je sais que ma collègue la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature a eu beaucoup de discussions avec le Bureau des grands projets. J'ai participé à certaines d'entre elles.

Je sais que vous êtes expert là-dedans. Je ne veux pas m'aventurer à donner un pourcentage. Je peux m'engager à ce qu'Environnement et Changement climatique Canada vous transmette ses analyses à cet égard. C'est un sujet de conversation fréquent.

Cependant, je vois le sénateur Carignan, avocat qu'il est, qui me regarde, et je ne veux pas inventer une réponse. Je veux être très précis.

Patrick Bonin: Donc, vous pouvez transmettre au Comité, justement, des évaluations concernant des augmentations ou des diminutions...

L'hon. Dominic LeBlanc: Je vais m'assurer que, pour cette question tout à fait appropriée, vous aurez la réponse technique qui s'applique. Absolument.

Patrick Bonin: Parfait. Merci.

Le gouvernement a décidé de ne pas définir ce qu'est un projet d'intérêt national. Il aurait pu le faire par décret. Comment est-ce que vous faites pour dire qu'un projet est d'intérêt national et le diriger vers le Bureau des grands projets?

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est une bonne question. Je comprends les obligations de transparence qui ont été ajoutées ou qui font partie de la Loi. Je ne suis pas du tout en désaccord ou hésitant.

Pour le moment, comme vous le dites, nous avons décidé de ne pas adopter de décret pour définir ce qu'est un projet d'intérêt national. Nous nous fions à l'article 5 de la Loi visant à bâtir le Canada, dans lequel cinq critères sont détaillés. Je peux vous les lire...

Patrick Bonin: Non, ça ira.

L'hon. Dominic LeBlanc: ... mais je sais que nous allons manquer de temps. Alors, je sais que le Bureau des grands projets, après la décision du gouvernement de lui confier des projets, évalue ces derniers par rapport à ces cinq critères.

Patrick Bonin: Alors, si le gouvernement dirige des projets vers le Bureau des grands projets, vous en faites l'évaluation en regard de ces cinq facteurs.

L'hon. Dominic LeBlanc: Absolument.

Patrick Bonin: Est-ce que vous avez, par exemple, une grille d'analyse avec une pondération pour chacun des facteurs, ou une grille d'analyse quelconque que vous pouvez nous transmettre? De plus, est-ce que vous pouvez nous transmettre les analyses qui ont été faites pour chacun des projets que vous avez considérés comme des projets d'intérêt national?

L'hon. Dominic LeBlanc: Encore là, c'est une bonne question technique. Pour répondre à votre question, le gouvernement utilise ces cinq critères de la Loi pour évaluer un projet quand il décide de l'envoyer au Bureau des grands projets. Puis, le Bureau fait ce travail-là.

Je ne veux pas m'aventurer à m'engager à fournir de l'information qui révélerait des secrets commerciaux, mais je suis tout à fait heureux d'engager le gouvernement à fournir ce qu'il peut communiquer. Les grilles concernant certains de ces éléments peuvent faire l'objet d'un litige ou dévoiler des secrets commerciaux. Donc, vous comprendrez que je vais...

Patrick Bonin: Oui, je comprends qu'il peut y avoir des questions de confidentialité. Nous y sommes habitués. Cependant, j'aimerais avoir la grille et les évaluations pour chacun des projets.

De plus, ce sont des facteurs optionnels, mais vous me dites que vous évaluez chacun de ces cinq facteurs, dont la lutte aux changements climatiques, lorsque vous dirigez un projet vers le Bureau des grands projets. Est-ce bien ça, oui ou non?

L'hon. Dominic LeBlanc: « Évaluer », « grille » — encore là, vous utilisez...

Patrick Bonin: Vous parlez de facteurs, monsieur le ministre. Est-ce que vous les évaluez, ces cinq facteurs?

L'hon. Dominic LeBlanc: Il est sûr que nous évaluons les projets par rapport à ces facteurs-là. Est-ce que c'est au moyen d'une grille? Est-ce que c'est avec un document? Est-ce que c'est un bref-fage qui est transmis?

Patrick Bonin: Monsieur le ministre, la Loi dit que ces cinq facteurs sont optionnels. Est-ce que vous évaluez les cinq facteurs?

• (1855)

L'hon. Dominic LeBlanc: Nous considérons ces cinq facteurs dans chaque décision, c'est sûr.

Patrick Bonin: Donc, vous évaluez chacun d'eux.

L'hon. Dominic LeBlanc: « Considérer », « évaluer », « grille »...

Patrick Bonin: Ma question est simple: est-ce que vous les évaluez?

L'hon. Dominic LeBlanc: On les considère. Absolument.

Patrick Bonin: Vous ne voulez pas dire que vous les évaluez.

L'hon. Dominic LeBlanc: Nous considérons ces cinq facteurs.

Patrick Bonin: Donc, vous ne les évaluez pas.

Est-ce que vous les évaluez, oui ou non? Je ne vous demande pas si...

L'hon. Dominic LeBlanc: Je vous ai répondu que...

Patrick Bonin: Vous ne voulez pas répondre.

L'hon. Dominic LeBlanc: ... chaque fois qu'il y a une décision, on considère ces facteurs...

Patrick Bonin: D'accord. Vous n'êtes pas capable de dire que vous les évaluez. C'est correct.

L'hon. Dominic LeBlanc: ... mais vous avez raison: il ne faut pas que les cinq facteurs...

Patrick Bonin: D'accord. Je n'ai pas beaucoup de temps, monsieur le ministre. Si vous ne voulez pas répondre, je vais passer à une autre question.

Vous avez parlé du principe « un projet, une évaluation ». Dans le cas du TGV d'Alto, par exemple, est-ce que c'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec, le BAPE, qui évaluerait le projet?

L'hon. Dominic LeBlanc: J'espère que nous allons arriver à une entente avec le gouvernement du Québec. Je demeure optimiste. J'ai participé à ces conversations...

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Je suis désolé. Les cinq minutes sont écoulées.

[Français]

Patrick Bonin: [Inaudible]

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup. Vous y reviendrez à la prochaine série de questions.

Sénateur Carignan, je vous cède la parole pour cinq minutes.

[Français]

L'hon. Claude Carignan (sénateur, Québec (Mille Isles), C): Merci.

Monsieur le ministre, je vais reprendre la question qui vient d'être posée: où en êtes-vous par rapport aux discussions entre le Canada et le Québec concernant l'évaluation environnementale potentielle du projet d'Alto?

L'hon. Dominic LeBlanc: Comme vous le savez, nous essayons d'avancer avec toutes les provinces pour en arriver à « un projet, une évaluation ».

Le BAPE, au Québec, a énormément de compétences dans ce domaine. J'ai participé à des rencontres. Nous essayons d'avancer avec le gouvernement du Québec, mais je ne veux pas parler pour ce dernier. Je sais que nous avons des conversations avec le gouvernement du Québec, et je ne suis pas pessimiste. Je pense que nous pouvons arriver à cette évaluation conjointe.

Cependant, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités en matière d'évaluation fédérale advenant que le projet arrive à cette étape.

L'hon. Claude Carignan: Merci.

Quand on a questionné les représentants de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada ce matin, au Comité sénatorial permanent des finances nationales, ils ont dit que c'était leur agence qui ferait l'évaluation, étant donné que c'est fédéral.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est parce que nous n'avons pas encore conclu d'entente avec le gouvernement du Québec. Si nous en arrivons à une entente, il est tout à fait possible qu'on puisse confier certaines évaluations à l'agence provinciale, voire la plupart. Nous verrons en fonction des détails du projet. Notre objectif, évidemment, est d'éviter de faire double emploi.

L'hon. Claude Carignan: Parfait.

Mirabel, c'est ma région. J'ai beaucoup d'inquiétudes et beaucoup de questions. Quand les gens regardent l'organigramme, ils sont un peu inquiets, parce qu'ils trouvent que vous êtes un peu juge et partie. Je regarde l'organigramme du Bureau des grands projets. L'équipe de direction comporte deux personnes: vous et Mme Farrell.

Je vous entends parler, et je vous ai rarement vu aussi hésitant sur certaines questions. Ça fait plusieurs fois que je vous entends, que je vous vois et que je vous questionne.

Vous êtes deux dans l'équipe de direction. Ça inquiète les gens de la région, qui craignent que la décision soit déjà prise, nonobstant les études qui pourraient être faites ou le coût que ça pourrait coûter. Qu'est-ce que vous dites aux gens de Mirabel?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je comprends la question. Je dis que ce n'est pas du tout le cas.

Certes, sur l'organigramme, il y a peut-être seulement Mme Farrell et moi, mais tous les ministères fédéraux sont impliqués. Il y a une centaine de personnes qui travaillent avec Mme Farrell au Bureau des grands projets. Alors, bien entendu, ce n'est pas elle et moi, sur une banquette dans un Harvey's, qui allons faire ces évaluations.

Je peux vous assurer que nous sommes très conscients de ces inquiétudes. Mon collègue, le ministre des Transports, en a parlé à plusieurs reprises. Nous appuyons le projet. Nous pensons que c'est important pour l'économie du pays. Cependant, j'ai confiance que nous allons faire le projet comme il se doit.

L'hon. Claude Carignan: Donc, vous ne changerez pas d'idée.

L'hon. Dominic LeBlanc: Nous ne changeons pas d'idée sur l'importance de réaliser le projet, mais il faut bien le faire. Il faut le faire en étant conscient de toutes ces inquiétudes, et j'ai confiance que nous pouvons faire ça aussi.

L'hon. Claude Carignan: Merci.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Madame Anstey, vous avez cinq minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci.

Merci, monsieur le ministre, de contribuer ce soir à cette importante conversation.

Le groupe Resource Works a répertorié en 2025 des pertes massives totalisant 670 milliards de dollars causées par l'annulation de projets de ressources naturelles un peu partout au Canada.

Vu ce lourd bilan d'occasions manquées, pourquoi le gouvernement donne-t-il priorité à une stratégie axée sur le Bureau des grands projets, qui n'a encore rien inscrit dans sa liste de projets désignés, au lieu de remédier aux retards systémiques causés par des règlements et des lois qui nuisent au développement et à notre capacité à stimuler la croissance économique?

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le président, Mme Anstey a mentionné les projets désignés en vertu de la loi. La bonne nouvelle, c'est que nous n'avons pas encore été obligés d'invoquer les dispositions qui octroient ce pouvoir. Le Bureau des grands projets a su collaborer avec les promoteurs, les provinces et les territoires pour faire progresser plusieurs projets à une vitesse que nous n'avons pas vue depuis longtemps.

J'ai participé à des conversations avec le premier ministre de votre province sur un projet d'exploitation des ressources qui revêt une grande importance pour le Canada atlantique. Je parle évidemment de Bay du Nord, qui est un autre exemple.

• (1900)

Carol Anstey: Je voulais me pencher sur votre stratégie. Vous misez sur des projets précis au lieu de faire tomber les obstacles qui

bloquent une foule de projets existants. L'élimination de ces obstacles aurait des effets plus tangibles, surtout si l'objectif est de faire croître l'économie à une vitesse jamais vue auparavant.

Je me penche sur la stratégie et l'orientation du gouvernement.

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous avez raison. Nous mettons en branle de grands projets d'intérêt national conformément à la loi adoptée par le Parlement, qui nous confère la capacité d'accélérer le développement de ces projets.

En même temps, je sais que Mme Farrell et mes collègues au Cabinet travaillent sur la méthodologie. L'échéancier maximal de deux ans pour les projets désignés doit s'appliquer à tous les projets, et non pas seulement aux projets désignés. Il faut que cet échéancier s'applique aussi au projet de dragage dans un port pour les petits bateaux, qui attend depuis trop longtemps un permis dans ma circonscription.

De bonnes nouvelles s'en viennent. Des modifications réglementaires qui seront peut-être suivies de modifications législatives répondront, je l'espère, à vos préoccupations légitimes.

Carol Anstey: D'accord. Je suis heureuse que vous ayez mentionné Bay du Nord.

Sous le régime actuel, des discussions se tiennent-elles sur la capacité du gouvernement à inscrire un projet sur la liste même si le promoteur s'y oppose?

L'hon. Dominic LeBlanc: Non.

Je répète — la situation est hypothétique — que si un promoteur décide que le Bureau des grands projets et l'expérience de ceux qui y travaillent dans le regroupement de différents éléments de financement... Nous ne désignerons pas un projet comme projet d'intérêt national et nous ne le soumettrons pas non plus au Bureau des grands projets si le promoteur s'y oppose, même si le projet est admissible au soutien du Bureau.

Carol Anstey: Très bien.

C'est une bonne chose que vous parliez du financement parce qu'une des fonctions du Bureau des grands projets est de s'assurer que le financement est versé.

Dans ce contexte, le gouvernement pense-t-il recourir à des garanties de prêts fédérales ou à tout autre filet de sécurité financière au cas où ces projets se heurteraient à des difficultés ou à des risques financiers?

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous parliez au début de Bay du Nord. Puisque vous dites à présent « ces projets », vous comprendrez que...

Carol Anstey: Je parle des projets que le gouvernement a annoncés, qu'il a dans sa mire ou qui l'intéressent — tous les projets dont vous facilitez le financement.

Je suis désolée. J'aurais probablement dû être plus précise.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis prudent parce que le Bureau des grands projets ne fait pas partie de l'infrastructure fédérale. Il n'est pas doté de fonds à verser sous forme de subventions et de contributions. Il remplit des fonctions de coordination. Mme Farrell et ses collègues sont passés maîtres dans la combinaison de divers instruments financiers permettant de concrétiser des projets. Ils s'acquittent très bien de ce travail.

Certains projets, à un certain stade... Je pense aux projets d'infrastructures publiques qui appartiennent au gouvernement ou auxquels le gouvernement prend des participations. Il y a une possibilité théorique que le gouvernement du Canada agisse comme bailleur de fonds pour certains de ces projets, mais le Bureau des grands projets... certainement pas dans le contexte de Bay du Nord, dont je pensais que nous parlions au début. Le gouvernement du Canada songe à prendre des participations ou à utiliser des garanties de prêts, mais pas du tout dans ces cas-là.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Monsieur Blois, vous avez cinq minutes.

L'hon. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, de votre leadership et de votre travail.

Je remercie aussi Mme Farrell et Mme Baird, du Bureau des grands projets.

Monsieur le ministre, outre les responsabilités liées au travail que vous faites et à la surveillance que vous exercez au Bureau des grands projets, vous êtes également ministre des Affaires intergouvernementales. Le principe « un projet, un examen » a été mentionné à propos de la capacité à travailler avec les provinces. Sauf erreur, environ sept provinces ont adopté ce concept comme méthode de travail.

Pourriez-vous faire le point sur la façon dont les choses évoluent et sur une partie du travail entrepris dans les provinces?

L'hon. Dominic LeBlanc: Par votre entremise, monsieur le président, merci de la question.

Mme Baird pourra fournir la liste des sept provinces. Je pense que sept projets ont été mis tout récemment sur les rails au Manitoba. Votre province a été parmi les premières à adopter le principe « un projet, un examen ».

Vous avez raison. Comme ministre des Affaires intergouvernementales, j'ai accompagné le premier ministre à de nombreuses occasions, notamment à la rencontre des premiers ministres à la fin de janvier. Je constate un désir profond, entre autres de la part du Québec et d'autres provinces, de comprendre la marche à suivre.

Je suis convaincu que nous rallierons plus de sept provinces. Les retombées sont visibles dans certaines des provinces qui ont adhéré au principe. C'est ce que disent les promoteurs aux gouvernements provinciaux et au gouvernement du Canada.

Je décrirais le tout comme un engagement phare du gouvernement.

La province de l'Ontario fait partie des participants les plus enthousiastes. J'ai parlé plusieurs fois avec le premier ministre Ford. Le premier ministre ontarien a tenu des discussions très productives avec ses homologues des autres provinces sur l'importance d'aller de l'avant.

• (1905)

L'hon. Kody Blois: C'est encourageant.

Merci de vos explications. Plus nous le soutiendrons... Je suis conscient du travail que vous faites. Vous l'avez évoqué avec Mme Anstey.

J'étais à la Chambre de commerce de Calgary il y a deux semaines. Les gens sont vraiment emballés par le travail de Mme Farrell, le Bureau des grands projets et l'orientation prise par le gouvernement à l'égard des projets d'envergure au pays.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de ce que je qualifierais de réforme transitoire de la réglementation, qui vise des projets qui n'aboutiront pas nécessairement sur la liste du Bureau des grands projets. Du travail peut se faire au moyen d'un guichet unique, mais aussi par d'autres voies. Vous en avez parlé à Mme Anstey. Les parties prenantes tiennent sans doute des discussions à ce sujet. Le gouvernement semble comprendre que c'est une priorité.

Y a-t-il quelque chose d'autre sur lequel vous aimeriez vous attarder, que vous auriez noté ou qui aurait été abordé dans vos conversations avec les parties prenantes? Faut-il s'attendre à une évolution dans un avenir prévisible?

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous avez raison. Des dispositions du projet de loi C-5 visent précisément les grands projets nationaux rattachés au Bureau des grands projets.

De plus en plus, les parties intéressées perçoivent les occasions que font naître la dynamique fédérale-provinciale et le travail efficace fondé sur le principe « un projet, un examen » mené en un court laps de temps par le Bureau des grands projets.

J'ai eu une conversation avec mon collègue, le ministre des Transports. Bon nombre de ces projets, que ce soit des ports, des ponts, des routes et d'autres infrastructures utiles au commerce bénéficierait d'un processus réglementaire accéléré.

Comme je le disais, la stratégie ne consiste pas à couper les coins ronds ou à prendre des raccourcis. Elle consiste plutôt à comprimer les échéanciers de façon à faire les choses en parallèle, et non pas de façon séquentielle. Il faut trouver un moyen de mener les consultations avec les Autochtones correctement, mais en débutant suffisamment tôt dans le processus de façon à parvenir à un résultat conforme à nos obligations.

Ce travail est en cours. Dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, nous pourrions peut-être en dire plus sur les modifications réglementaires et les modifications législatives qui pourraient s'en suivre.

Monsieur le président, les gens sont ravis à leur siège. L'Alberta, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont signé des accords fondés sur le principe d'un examen par projet. Un accord provisoire avec Terre-Neuve-et-Labrador a été publié, et des progrès sont réalisés avec les autres provinces.

Je sais que ces choses vous passionnent, monsieur Blois.

L'hon. Kody Blois: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Il reste environ 40 secondes.

Vous êtes un Canadien des Maritimes, tout comme moi.

Dans les 30 secondes qui restent, y a-t-il quelque chose dont vous souhaiteriez parler, que ce soit les projets Bay du Nord ou Wind West, ou la mine Sisson dans votre province?

Ces projets sont importants. Ils s'inscrivent dans le travail que vous faites avec le Bureau des grands projets pour bâtir l'avenir de l'énergie et des minéraux critiques au Canada atlantique.

L'hon. Dominic LeBlanc: J'espère que d'ici la fin de la réunion, Mme Farrell et ses collègues pourront vous donner des détails sur ces projets en particulier, monsieur Blois.

Nous veillons constamment à ce que chaque région au pays recolle des retombées du travail du Bureau des grands projets. Nous recherchons et nous accueillons toutes les suggestions.

Les promoteurs rejoignent le Bureau des grands projets en passant par le gouvernement fédéral ou par un gouvernement provincial. Des efforts sont réellement déployés pour instaurer un équilibre entre les régions.

Jusqu'à présent, 275 projets ont été soumis au Bureau des grands projets. J'ai vu la liste. Certains sont très modestes, et d'autres sont énormes.

Le coprésident (Dean Allison): Le temps est écoulé. Merci.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis certain que le Comité voudra obtenir plus de détails, monsieur le président.

Le coprésident (Dean Allison): Très bien. Nous y reviendrons à la prochaine série de questions.

Sénatrice Hébert, vous avez cinq minutes.

[Français]

L'hon. Martine Hébert (sénatrice, Québec (Victoria), GSI): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, d'abord, je dois vous dire qu'on doit saluer une des mesures annoncées aujourd'hui dans la mise à jour économique pour la formation des travailleurs. On parle d'un investissement de 6 milliards de dollars pour former 100 000 travailleurs sur 5 ans. On a beau parler de grands projets, d'investissements et de fonds d'investissement, mais, en fin de compte, ça prend des travailleurs pour construire des choses. Je pense donc qu'on doit saluer cette mesure annoncée dans la mise à jour économique présentée aujourd'hui.

Je voudrais maintenant parler d'investissements et de financement des grands projets.

On sait qu'on a le Fonds de croissance du Canada, on a la Banque de l'infrastructure du Canada, et le Sommet canadien de l'investissement qui s'en vient. Aujourd'hui, lors de la mise à jour économique, on a aussi appris la création d'un fonds souverain, le Fonds pour un Canada fort.

Tantôt, vous avez mentionné que le Bureau des grands projets n'administrerait pas ces fonds, mais avait plutôt un rôle de coordination. Est-ce que vous pourriez me dire si le Fonds pour un Canada fort va aussi faire partie du coffre à outils que vous avez comme instrument de coordination au sein du Bureau des grands projets?

• (1910)

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la sénatrice, je vous remercie de votre question.

À la fin de votre question, vous avez repris vos premiers commentaires en parlant d'un coffre à outils.

Moi aussi, je suis très content de la mise à jour économique. Je viens d'une petite région du pays, le Canada atlantique. Il y a beaucoup de main-d'œuvre très qualifiée qui travaille dans l'Ouest canadien et qui travaille sur d'autres grands projets. Je suis tout à fait d'accord avec vous que, pendant qu'on fait la promotion de ce programme, il faut évidemment s'assurer auprès de nos partenaires

provinciaux et territoriaux qu'on a une main-d'œuvre qualifiée. Alors, je partage totalement votre enthousiasme initial.

Vous avez parlé de nos efforts pour attirer des investissements. Au Canada et à l'étranger, nous avons conclu des accords de libre-échange. Le premier ministre a conclu 20 partenariats économiques et de défense pour essayer, précisément comme vous l'avez dit, d'attirer des investissements vers le Canada.

Pour ce qui est de votre question sur le Fonds pour un Canada fort, vous comprendrez que nous en sommes au tout début. Cette bonne nouvelle a été annoncée juste hier. Même sans avoir les détails sur la façon dont le fonds pourra être ultimement défini, j'imagine que ce sera logiquement un des outils qui servira. Alors, sans avoir vu de document du Conseil des ministres ou de décision du ministre des Finances ou du premier ministre, je m'attends à ce que ce soit un exemple parfait d'un autre outil qu'on peut utiliser pour ce travail important, afin de s'assurer que les Canadiens peuvent profiter de ces grands projets et y participer de leur propre gré.

Alors, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, la structure et les définitions précises de ce fonds vont me convaincre que, au bout du compte, ce sera un des outils importants.

L'hon. Martine Hébert: Merci. C'était ma question.

Merci beaucoup, monsieur le président. Je cède le reste de mon temps de parole à mes collègues.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Je cède la parole à M. Gunn pour cinq minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Monsieur le ministre, les dernières élections se tenaient il y a un an exactement. Il s'est écoulé 10 mois depuis l'adoption du projet de loi C-5, Loi visant à bâtir le Canada.

Combien de projets ont été désignés comme projets d'intérêt national par le Bureau des grands projets?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je sais quelle réponse vous voulez entendre. Au moment où nous nous parlons, aucun projet n'a encore été désigné en vertu de la loi.

Aaron Gunn: Êtes-vous satisfait?

L'hon. Dominic LeBlanc: Oui. Une somme appréciable de travail a été accomplie. Un bon nombre de projets ont progressé. Nous sommes préparés à invoquer ces pouvoirs au moment voulu. Je peux dire que je suis satisfait.

Aaron Gunn: Un des principaux objectifs du projet de loi C-5 était, si je ne m'abuse, de désigner des projets comme projet d'intérêt national, mais un an après l'entrée en vigueur de la loi, le bilan est nul. À l'heure actuelle, vous êtes satisfait. Le serez-vous aussi dans six mois ou dans un an si le bilan est le même?

À quel moment, selon vous, le Bureau des grands projets désignera-t-il un premier projet comme projet d'intérêt national, si cela arrive un jour?

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous avez posé quatre ou cinq questions tendancieuses à la fin. C'est bien.

Vous avez dit « si cela arrive un jour. » Je ne partage pas votre pessimisme.

Je ne veux pas entrer dans les détails techniques, mais ce n'est pas le Bureau des grands projets qui fait cette désignation. Les projets sont désignés par décret par le gouverneur en conseil. Autrement dit, le Cabinet désigne des projets à la suite de ma recommandation, qui est fondée sur l'avis de Mme Farrell.

Vous avez mentionné également dans votre question que ce mécanisme était l'un des principaux instruments établis dans le projet de loi C-5. Je suis d'accord avec vous, mais je souligne que ce n'est pas le seul. Les autres sont très efficaces, comme le sera celui-ci lorsque le gouvernement y recourra.

• (1915)

Aaron Gunn: D'accord. Je note toutefois que si vous êtes satisfait d'un bilan nul aujourd'hui, je peux très bien concevoir que vous le serez tout autant dans deux ans, même si le bilan est le même. Je suppose que ce n'est pas la mesure dont vous vous servez pour évaluer l'efficacité du bureau.

L'hon. Dominic LeBlanc: À propos de l'horizon hypothétique de deux ans, encore une fois, je ne vais pas répondre...

Aaron Gunn: Je ne suis pas très satisfait. Le gouvernement compte-t-il...

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis satisfait du travail accompli. Je suis satisfait des 15 projets qui ont été proposés au Bureau des grands projets.

Aaron Gunn: Ce sont des projets proposés.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis satisfait des six stratégies transformatrices. J'ai la chance d'assister chaque semaine à une réunion avec Mme Farrell, quelques collègues du Cabinet et certains hauts fonctionnaires influents du gouvernement du Canada, qui font le point sur leur travail. Je demeure très satisfait.

Aaron Gunn: Trouvez-vous que le gouvernement est en train de bâtir des choses à une vitesse jamais vue auparavant au Canada?

L'hon. Dominic LeBlanc: J'en suis convaincu.

Aaron Gunn: Pensez-vous que John A. Macdonald et Wilfrid Laurier nous regardent d'en haut en se disant que voilà enfin un gouvernement qui sait bâtir des choses?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne prétendrais pas imaginer ce que John A. Macdonald et Wilfrid Laurier pourraient penser, mais...

Aaron Gunn: Vous avez dit que les projets allaient se développer à une vitesse jamais vue auparavant. Je crois que c'est l'expression employée par le gouvernement.

L'hon. Dominic LeBlanc: Oui. Dans ma déclaration liminaire, j'ai cité l'exemple de l'extension du port de Montréal à Contrecoeur, qui avait été envisagée et qui avait fait l'objet de discussions sur la place publique il y a 40 ans. La construction a commencé ce printemps, sept mois après que le projet a été soumis au Bureau des grands projets. Nous tenons un exemple probant de projet développé à une vitesse jamais vue auparavant.

Aaron Gunn: Vous avez dit à plusieurs reprises que le Bureau des grands projets soutenait et encourageait les projets considérés comme des projets d'intérêt national, ce qui nous amène inévitablement à nous demander quelles choses répondent à l'intérêt national aux yeux du gouvernement. Pensez-vous que l'expansion de la production pétrolière et gazière au Canada en est une?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis convaincu que de faire entrer dans les marchés mondiaux les ressources pétrolières et gazières canadiennes, les ressources d'énergie renouvelable et d'autres types de ressources...

Aaron Gunn: Y aura-t-il aussi une augmentation de la production?

L'hon. Dominic LeBlanc: Si nous augmentons nos exportations, je ne suis pas ingénieur dans le domaine, mais étant donné les infrastructures nécessaires pour accroître les exportations pétrolières et gazières, je suppose que la production augmentera en conséquence.

Aaron Gunn: Très bien. Vous êtes donc d'accord pour dire que l'augmentation de la production pétrolière et gazière répond aux intérêts nationaux du Canada.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est dans l'intérêt national du Canada.

Écoutez, je comprends le point que vous voulez soulever. Je vois où vous voulez en venir. C'est très bien. La réponse que vous obtiendrez, c'est qu'il est dans l'intérêt national du Canada de diversifier nos relations commerciales et de... Le monde veut une grande partie de ce que le Canada a à offrir, ce qui comprend les ressources pétrolières et gazières, si bien que nous voulons collaborer avec les provinces, les territoires et les groupes autochtones pour mener adéquatement ces projets à bien.

Aaron Gunn: Croyez-vous qu'il soit dans l'intérêt national du Canada de faciliter les investissements des sociétés d'État d'autres pays dans des projets liés aux ressources essentielles?

L'hon. Dominic LeBlanc: Le Canada ne veut pas que des sociétés d'État de...

Aaron Gunn: Des sociétés d'État sont-elles partie prenante dans des projets qui ont été soumis au Bureau des grands projets?

L'hon. Dominic LeBlanc: Encore une fois, c'est une excellente question, une question technique.

Mme Farrell pourrait y répondre, monsieur le président.

Le coprésident (Dean Allison): Oui. Veuillez répondre très rapidement. Le temps est écoulé.

Dawn Farrell (première dirigeante, Bureau des grands projets): Si on examine la phase deux du projet de LNG Canada, on verrait plusieurs sociétés d'État.

Aaron Gunn: Quels États? Quels pays?

Dawn Farrell: Je vous reviendrai avec une réponse à ce sujet.

Le coprésident (Dean Allison): D'accord, c'est tout le temps que nous avons.

Nous allons poursuivre avec M. Hogan.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur.

Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.): Merci, monsieur le président, et par votre entremise, je souhaite la bienvenue à tous les témoins.

Bienvenue, monsieur le ministre, madame Farrell, madame Baird, ainsi qu'à tous ceux qui se joignent à nous en ligne.

Je suis toujours ravi, quel que soit le comité auquel je siège, lorsque des habitants de Calgary sont là. J'estime que cela enrichit l'expérience.

L'hon. Dominic LeBlanc: Vos collègues au Comité sont-ils du même avis, compte tenu de votre présence ici?

Corey Hogan: J'ai entendu M. Blois parler de Calgary tout à l'heure, alors je pense que oui. Je pense que c'est un point de vue partagé.

Monsieur le ministre LeBlanc, vous avez évoqué dans votre déclaration liminaire l'importance de mettre l'accent sur ce que nous pouvons contrôler et sur ce qui se passe sur notre propre territoire. Vous avez dit vouloir créer un environnement propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la mise en œuvre de projets prometteurs pour l'avenir du Canada. Je pense que c'est formidable, à savoir de réaliser de grands projets de manière pragmatique tout en étant les gardiens de la terre, de l'air, de l'eau et des ressources, et en gardant à l'esprit l'intérêt de la communauté. Je pense que cela fait partie intégrante de l'ADN de l'Alberta, de l'ADN de Calgary.

Je pense que bon nombre des questions que je voulais poser concernant les délais ont déjà été abordées par d'autres. Je voudrais donc parler de certains points qui, selon moi, pourraient être utiles lorsque nous rédigerons notre rapport au Parlement. Vous avez mentionné qu'il y a eu 275 propositions de projets, certains très modestes et d'autres de grande envergure. Je me demande si vous pouvez nous en dire plus sur la nature de ces projets, sur ce qu'ils nous révèlent sur les possibilités qui s'offrent au Canada et sur les domaines dans lesquels nous pourrions nous engager en tant que pays.

• (1920)

L'hon. Dominic LeBlanc: Par votre entremise, monsieur le président, je vous remercie, monsieur Hogan, de la question.

Je partage votre avis sur l'esprit d'entreprise des habitants de la belle ville de Calgary. J'en ai moi-même été témoin à de nombreuses occasions.

Mme Farrell, avec qui j'ai eu le privilège de travailler ces derniers mois, en est un excellent exemple. Merci de l'avoir souligné. Je vais laisser mes collègues du Comité décider si vous vous incluez dans cette catégorie. Je ne conseillerais pas de le faire.

Monsieur le président, j'ai posé la question à Mme Farrell à un moment donné, par simple curiosité, et parce que les projets sont souvent soumis directement au Bureau des grands projets. Il peut s'agir d'infrastructures régionales ou d'établissements d'enseignement, mais aussi de projets d'envergure pour les provinces et les grands promoteurs du secteur privé.

J'ai examiné la liste des 275 projets, car je voulais voir comment Mme Farrell et ses collègues procédaient au tri et soumettaient des projets au Bureau des grands projets. Comme je l'ai dit, les gens croyaient qu'il s'agissait d'un organisme de financement fédéral ou qu'en convainquant Mme Farrell et ses collègues de choisir un projet particulier, il se trouverait d'une manière ou d'une autre au haut de la liste des priorités de tout le monde. Ce n'est pas ainsi que ce processus fonctionne.

Son personnel et elle ont transmis un grand nombre de ces projets à d'autres ministères fédéraux tels qu'Infrastructure Canada et Transports Canada. Dans certains cas, ils choisissent le ministère fédéral en fonction des possibilités de financement ou des organismes de réglementation. Bien entendu, bon nombre d'entre eux relèvent entièrement de la compétence des provinces ou des territoires et ont donc été transmis à ces provinces ou territoires.

Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais communiquer au Comité, dans la mesure du possible, la liste des 275 projets. Je ne veux pas fournir des détails sur chaque projet, chaque promoteur ou chaque montant, mais je pourrais peut-être vous donner des catégories ou des exemples.

Je vais demander à Mme Farrell de travailler avec ses collègues pour faire connaître l'enthousiasme des Canadiens à l'égard du Bu-

reau des grands projets et leur volonté de lui soumettre des initiatives, mais je veux le faire d'une manière qui respecte ce que les gens pourraient avoir en tête lorsqu'ils soumettent à Mme Farrell un projet particulier.

Corey Hogan: Je pense que c'est parfait, et cela respecte aussi leur vie privée et leurs préoccupations. Personne ne veut voir ses comptes à la une du *Globe and Mail*.

J'ai quelques questions pour vous.

En matière d'acquisitions étrangères ou d'investissements étrangers, pouvez-vous confirmer que le Canada a un régime de réglementation solide, ce qui comprend la Loi sur Investissement Canada, pour veiller à ce que les investissements étrangers offrent des avantages nets aux Canadiens?

L'hon. Dominic LeBlanc: Par votre entremise, monsieur le président, c'est tout à fait le cas, monsieur Hogan.

Ma collègue, la ministre de l'Industrie, effectue cette analyse. De toute évidence, un examen de la sécurité nationale est également réalisé, et les avantages nets pour les Canadiens conformément à la Loi sur Investissement Canada font toujours partie de ce travail.

Tout le principe d'avoir cette mesure législative et le Bureau des grands projets consiste précisément à maximiser les avantages nets pour les Canadiens. C'est au cœur de tout ce que Mme Farrell et ses collègues font.

Corey Hogan: Merci.

J'ai encore une petite question à vous poser.

Le coprésident (Dean Allison): Soyez très bref; il ne reste que 10 secondes.

Corey Hogan: Mme Anstey et M. Gunn semblent être en désaccord. Mme Anstey voulait qu'aucun projet ne figure sur la liste des grands projets, estimant que c'était sans intérêt. M. Gunn veut plus de projets sur la liste des grands projets. Je pense que nous devons trouver un terrain d'entente.

Seriez-vous d'accord pour dire que la réussite ultime des travaux du BGP est attribuable aux améliorations qu'il apporte, que les pouvoirs prévus dans le projet de loi C-5 perdent de leur pertinence et que le Canada met sur pied des projets plus rapidement?

Le coprésident (Dean Allison): Répondez rapidement, je vous prie.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je n'oserais pas dire, monsieur le président, que la loi que ce Parlement a adoptée à une vitesse qu'on a rarement vue est sans importance.

En ce qui concerne la fonction de désignation et votre remarque, monsieur Hogan, si, à l'échelle du gouvernement du Canada, avec l'aide du Bureau des grands projets et en nous inspirant des exemples des provinces et des territoires, nous parvenons à réduire considérablement les délais pour obtenir les résultats escomptés, alors il est possible — je sais que ce sera difficile pour M. Gunn — que nous ne désignons pas autant de projets qu'il l'aurait souhaité.

Le coprésident (Dean Allison): Merci, monsieur le ministre.

Je vais céder la parole au sénateur Quinn pour cinq minutes.

Allez-y, je vous prie.

L'hon. Jim Quinn: Merci, monsieur le président.

• (1925)

[Français]

Monsieur le ministre, je vous remercie d'être ici ce soir.

Ma première question reprend une question que je vous ai posée pendant la période des questions au Sénat en février dernier.

[Traduction]

La question que j'ai posée était la suivante: comment gérer les projets susceptibles d'avoir des actifs délaissés s'ils ne sont pas achevés? Ce que je veux dire, c'est que si le BGP collabore avec le gouvernement et participe à la préparation du processus de décret, tiendra-t-il compte des actifs délaissés tels que le projet minier Sisson?

Si nous parvenons à extraire les ressources du sol, mais que nous ne pouvons pas les acheminer vers les marchés parce qu'il n'y a pas de route ou de chemin de fer, le BGP recommanderait-il d'élargir le projet pour régler le problème?

L'hon. Dominic LeBlanc: Par votre entremise, monsieur le président, je remercie le sénateur Quinn de cette excellente question.

Vous avez raison. Je me souviens de notre échange à la période des questions au Sénat concernant le fait que la désignation en tant que telle s'applique à un promoteur et à un projet, ou que la décision relative à la désignation dépendrait du projet. Quant à votre excellente question sur les actifs délaissés ou d'autres infrastructures, le projet auquel vous faites référence dans notre province est un exemple important.

Comme il s'agit d'une question technique très pertinente, je vais peut-être demander à Mme Farrell d'expliquer comment, concrètement... La réponse est oui, ces évaluations sont réalisées, mais elle pourrait expliquer plus en détail ce que ce « oui » signifie exactement.

Madame Farrell.

Dawn Farrell: Je dirais que, bien souvent, lorsqu'on examine un projet d'envergure — ce pourrait être une mine, un port, un pipeline, un projet de GNL —, bon nombre des difficultés concernent les infrastructures environnantes qui font défaut et qui sont pourtant indispensables pour que le projet aille de l'avant.

Nous rassemblons tous les éléments et nous commençons à déterminer quels aspects relèvent de quels ministères et comment nous pouvons mettre en place une solution holistique pour l'exploitation des ressources.

Si l'on regarde le triangle d'or, on y trouve du cuivre et du nickel. Au Labrador, il y a la fosse du Labrador, où l'on trouve du minerai de fer. Il faut des ports, des routes et de l'électricité, alors nous menons ces travaux également.

L'hon. Jim Quinn: Je vous remercie de ces remarques.

Ma prochaine question porte sur la loi et sur ce que je comprends être notre rôle ici, à savoir évaluer le rendement du ministre et du Cabinet pour respecter les exigences du projet de loi. Il ne s'agit pas d'approuver ou de rejeter des projets, mais de les évaluer.

Le processus semble comporter de nombreuses étapes, depuis la conception du projet jusqu'à la désignation à l'annexe 1. Je me demande si l'on peut clarifier un peu ces étapes, puis je voudrais savoir comment ce comité peut faire son travail de manière à ce que l'évaluation aide le gouvernement à atteindre ses objectifs.

J'aimerais obtenir quelques précisions à ce sujet, car il a été suggéré que nous n'intervenions qu'à la fin, alors que je sais que vous venez de dire que vous êtes tenus informés tout au long du processus pour voir comment les choses se déroulent. Est-ce quelque chose que nous devrions faire lorsque nous préparons l'évaluation qui figurera dans notre rapport? En gros, qu'en pensez-vous?

L'hon. Dominic LeBlanc: Encore une fois, c'est une excellente question. Dans sa grande sagesse, le Comité déterminera le travail qu'il fera et la façon de procéder. Nous serons toujours ravis de travailler avec vous, de vous fournir les renseignements dont vous avez besoin et de tirer profit des conseils et de votre travail. Je pense que cela va de soi, mais je voulais simplement le répéter.

Je pense, sénateur Quinn, que votre argument est pertinent, car toute une série de projets sont soumis au Bureau des grands projets de différentes façons. Pour répondre à M. Hogan, nous avons discuté des exemples potentiels de ces projets. Évidemment, si des partenaires provinciaux travaillent avec nous, qui collaborent avec le gouvernement du Canada et le Bureau des grands projets, on peut imaginer la rigueur que cela imposerait à un promoteur donné ou le travail précis que nous voudrions faire en collaboration avec eux. Certains promoteurs et les types de projets qu'ils proposent sont mieux équipés et sont à un niveau de préparation différent que d'autres. C'est normal. Le Bureau des grands projets dispose de personnel qualifié pour travailler avec chacun de ces promoteurs afin de réduire considérablement ce qui reste à faire pour les amener à une décision finale en matière d'investissement, une fois que les travaux relatifs à l'environnement et aux Autochtones auront été menés à bien.

Je pense que si ce comité le voulait — et je répète que je ne suis pas membre de ce comité, et vous déciderez comment vous souhaitez mener vos travaux...

Je m'apprêtais à faire une suggestion percutante, mais le temps est écoulé. Je suis désolé. Je tiens à respecter votre temps.

• (1930)

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Hardy.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, madame Farrell, je vous remercie d'être parmi nous.

Hier, le premier ministre a annoncé le nouveau projet: le fameux fonds souverain. On le sait, ça existe dans d'autres pays: il y a un fonds souverain en Norvège, à Singapour et au Koweït, mais ils découlent des richesses extraites et vendues. En fait, ils sont constitués d'excédents, et on est d'accord pour dire que ce sont des économies, pas de la dette.

Ici, on semble vouloir utiliser le même nom, une formulation très positive, mais, au bout du compte, on n'utilise pas la même formule pour le créer.

Monsieur le ministre, le National Wealth Fund au Royaume-Uni a été créé en 2024. C'est une structure identique, et elle est financée par de la dette. Le Parlement britannique a refusé de l'appeler « fonds souverain ». Pourquoi ici, au Canada, avez-vous décidé d'utiliser un terme qui ne correspond pas à la formule utilisée?

L'hon. Dominic LeBlanc: Là, vous m'apprenez quelque chose, monsieur Hardy. Je n'étais pas au courant des décisions du Parlement britannique. Alors, vous comprendrez que je ne vais pas m'aventurer à faire des commentaires...

Gabriel Hardy: La question est quand même bonne. Pourquoi utiliser...

L'hon. Dominic LeBlanc: La question est très bonne. Nous avons appelé ce fonds « Fonds pour un Canada fort »...

Gabriel Hardy: Dites-vous que le gouvernement n'a mentionné nulle part que c'est un fonds souverain, que personne ne pense que c'est un fonds souverain et que vous n'avez pas utilisé ce terme?

L'hon. Dominic LeBlanc: En privé, dans des commentaires publics et aux nouvelles hier soir, j'ai souvent entendu cette phrase. Je comprends la distinction que vous faites. Le gouvernement a décidé ça, et les détails vont être rendus publics au cours des prochaines semaines et prochains mois après des consultations.

Toutefois, on constate l'enthousiasme des Canadiens, des particuliers, à l'idée de participer à cet effort pour bâtir des projets dans l'intérêt national. Le gouvernement a décidé...

Gabriel Hardy: Ma question ne porte pas là-dessus. Je vais vous interrompre, parce que ma question porte vraiment sur le terme utilisé. Je comprends que les Canadiens sont super enthousiastes. Quand ils voient les autres pays le faire, ils se disent que ça marche très bien. Or ce n'est pas la formule qu'on utilise ici. Ici, on se finance par de la dette.

En 2024, Brookfield Access Management a rassemblé 10 milliards de dollars pour son Brookfield Global Transition Fund II, un fonds dans lequel, comme vous le savez, le premier ministre détient encore des intérêts financiers.

Le mandat du fonds souverain est semblable. Il touche exactement les mêmes secteurs que le fameux fonds de Brookfield dont je vous parle, à savoir l'énergie, l'infrastructure, les minéraux critiques.

Est-ce que le filtre anti-conflit d'intérêts du premier ministre a été appliqué lors de la création de ce nouveau fonds souverain?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne suis pas un administrateur du filtre anti-conflit d'intérêts du premier ministre.

Cependant, j'ai participé à certaines conversations durant lesquelles le greffier du Conseil privé, qui est un des administrateurs, a décidé qu'à cause de ce filtre, certains documents et certaines décisions allaient se retrouver dans les mains d'une autre personne.

Je n'en sais pas plus. Honnêtement, je n'ai pas participé à l'élaboration du Fonds pour un Canada fort.

Gabriel Hardy: Donc, vous n'êtes pas au courant qu'on va investir dans l'énergie, l'infrastructure et les minéraux critiques, ce qui est à peu près le portefeuille de Brookfield.

Très bien. Nous allons donc passer à la prochaine question.

L'hon. Dominic LeBlanc: Attendez, vous ne pouvez pas répliquer en me mettant des mots dans la bouche.

Gabriel Hardy: Vous venez de dire que vous n'êtes pas au courant.

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous m'avez demandé si le filtre anti-conflit d'intérêts, qui est une responsabilité technique du Conseil privé, avait été invoqué dans cette décision. Je ne suis pas au courant de ça.

Gabriel Hardy: Ça devrait être...

L'hon. Dominic LeBlanc: Ensuite, vous avez continué en disant que le fonds a exactement les mêmes objectifs d'investissement que celui de Brookfield.

Gabriel Hardy: C'est un fait.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est ce que vous affirmez. Je ne connais pas les détails de ce dans quoi Brookfield a investi. Cependant, je suis tout à fait fier de l'annonce qui a été faite hier. J'ai bien hâte que le Parlement soit saisi de cette question.

Gabriel Hardy: Effectivement, hier, vous avez saisi le Parlement.

Hier, le premier ministre a dit:

[Traduction]

« Notre problème, ce n'est pas le manque de capitaux destinés à l'investissement. »

[Français]

Donc, ici, au Canada, on n'a pas de difficulté à obtenir des investissements privés. C'est ce que ça veut dire.

Alors, pourquoi va-t-on contracter 25 milliards de dollars de dette ou d'emprunt pour créer ce fameux fonds? Si on n'a pas de difficulté à obtenir de l'argent du privé, est-ce parce que le privé ne veut pas investir qu'on crée ce fonds?

Aujourd'hui, le ministre des Finances a dit à la Chambre que le gouvernement retirait les barrières. Pourtant, dans le *Financial Post*, un grand groupe d'industries canadiennes disent que les barrières administratives nuisent plus que les droits de douane.

Qu'est-ce qui se passe? S'il n'y a pas de problème pour le privé, mais qu'il n'investit pas, pourquoi aller contracter de la dette pour financer un nouveau programme?

● (1935)

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Il vous reste 15 secondes.

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc: Il n'y a peut-être pas un lien aussi direct que ce que vous prétendez.

L'idée derrière le fonds qui a été annoncé hier, c'est de donner une occasion aux Canadiens de participer financièrement à ces projets. Je suis très rassuré par le fait que vous pensez que le secteur privé est prêt à investir. Je crois aussi que c'est le cas.

Cependant, maintenant, on donne aux Canadiens une occasion de contribuer à ce fonds. C'est précisément la bonne nouvelle d'hier.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Louis, pour cinq minutes.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tout le monde d'être ici.

Monsieur le ministre LeBlanc, madame Farrell et madame Baird, nous sommes heureux de vous accueillir. Notre travail ici est important, et le vôtre au Bureau des grands projets l'est également. Nous examinons le Bureau des grands projets et la Loi visant à bâtir le Canada. Il est important de comprendre comment le gouvernement compte concilier la rapidité, la transparence, la consultation des Autochtones et la reddition de comptes.

Monsieur le ministre, vous avez mentionné à plusieurs reprises que 15 projets ont été renvoyés au Bureau des grands projets, ainsi que six stratégies de transformation. La plupart du temps, lorsque les gens pensent à de grands projets, ils pensent à des projets concrets dont le promoteur est connu. Or, il s'agit d'initiatives ou de concepts à un stade précoce. Souvent, ils ciblent une région ou un secteur. Je sais, d'après mes déplacements à travers le pays, et les vôtres également, que ces initiatives constituent des précurseurs importants de certains grands projets.

Je me demande si vous pourriez faire la distinction entre les projets et les stratégies de transformation et nous expliquer pourquoi les stratégies sont tout aussi importantes.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur Louis, c'est une très bonne question.

Comme vous le savez, les six stratégies transformatrices sur lesquelles Mme Farrell et ses collègues du Bureau des grands projets travaillent correspondent exactement à ce que vous avez dit. L'idée, c'est qu'il s'agit d'initiatives ou de concepts à un stade précoce propres à une région ou à un secteur. Ils ont le potentiel de renforcer considérablement l'économie canadienne, mais nécessitent plus de travail avant que des projets précis ou distincts puissent en découler.

Je suis sûr que Mme Farrell pourra vous donner plus de détails, mais le Bureau des grands projets travaille à l'élaboration de stratégies comme l'exploitation des minéraux critiques et l'énergie éolienne, ce qui est très important pour la province de M. Blois et la mienne, et pour le Canada atlantique. Les infrastructures essentielles dans le Nord constituent un bon exemple, avec les ports et les infrastructures de transport. Voilà donc des exemples.

Récemment, le Bureau des grands projets s'est vu confier une stratégie pour le Nord, qui s'est très rapidement traduite par des projets concrets: des routes, l'agrandissement d'un port et le développement des capacités hydroélectriques pour les collectivités là-bas. Ces projets ouvrent des perspectives commerciales et d'investissement. Certains sont destinés à un double usage civil et potentiellement militaire.

C'est l'idée. Mme Farrell et ses collègues ont alors l'occasion de travailler avec les gouvernements provinciaux, autochtones et territoriaux pour mettre en place les différents éléments.

Vous devriez poser cette question plus tard à Mme Farrell après que je devrai malheureusement partir. Je pense que vous obtiendrez une réponse très intéressante.

Tim Louis: Oui, cela m'intéresse.

Des parties prenantes m'ont également fait savoir que cela pouvait contribuer à résoudre des questions stratégiques avant même le lancement d'autres projets. On peut construire l'infrastructure nécessaire et aussi travailler sur les obstacles réglementaires avant que les projets ne soient complètement proposés. Pouvez-vous nous

en dire plus à ce sujet et expliquer le signal qu'enverrait cet engagement fédéral aux investisseurs et aux provinces pour démontrer que les projets peuvent aller de l'avant?

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le président, c'est une très bonne question, et je pense que Mme Farrell peut apporter des précisions.

Dawn Farrell: Je vais vous donner un bref exemple.

Dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, il y a ce qu'on appelle le triangle d'or, où se trouvent du cuivre, de l'or et de nombreux projets de minéraux critiques. L'exploitation de cette ressource pourrait rapporter environ 800 milliards de dollars au Canada, mais nous ne disposons actuellement d'aucun moyen pour acheminer l'électricité là-bas pour les mineurs.

Nous travaillons avec BC Hydro pour voir comment nous pourrions financer la troisième étape de la ligne de transport d'électricité de la côte nord, une chose qui ne se produirait normalement pas. En temps normal, une province est responsable de ses propres infrastructures d'électricité, mais la valeur de ces ressources dans un contexte économique mondial où l'on observe de nombreuses difficultés pour acheminer ce type de minerais vers les marchés est si élevée que nous travaillons avec BC Hydro pour voir s'il y a un moyen de financer et d'accélérer cette ligne de transport afin qu'elle puisse être construite plus tôt.

Notre bureau travaille avec BC Hydro pour voir comment procéder et, en même temps, nous travaillons avec les mineurs qui ont des intérêts dans ces régions pour leur dire: « Si nous arrivons à faire avancer le projet de la ligne de transport, considérez-vous cela comme le signal pour commencer à investir votre argent dans le développement du triangle d'or? » Leur réponse est clairement affirmative, ce qui représente donc une occasion de développer ces infrastructures.

Cette stratégie comporte aussi des aspects bien plus complexes. Nous travaillons également avec certaines des Premières Nations de la région, et il y a des problèmes liés aux routes et aux logements pour ces collectivités. Il y a beaucoup de choses à faire, mais l'objectif principal est de faire construire cette ligne de transport et d'attirer les investissements du secteur privé pour l'exploitation minière.

• (1940)

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la sénatrice White.

Bienvenue. Vous avez la parole pour cinq minutes.

L'hon. Judy A. White (Sénatrice, Terre-Neuve-et-Labrador, GPS) : Merci beaucoup.

Merci, monsieur le ministre. C'est un plaisir de vous voir et d'entendre votre exposé.

Je remplace le sénateur Peter Harder ce soir.

Monsieur le ministre, étant donné que le Cabinet peut modifier ou exempter des projets de certaines lois fédérales, ce qui me préoccupe, ce sont les droits prévus à l'article 35. Y aura-t-il des limites explicites empêchant le recours aux pouvoirs d'exemption lorsque les droits autochtones ou les obligations issues de traités peuvent être menacés?

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est une très bonne question.

Rien de ce que le Bureau des grands projets ou le gouvernement fait en vertu du projet de loi C-5 ou en cas de désignation n'aurait, bien sûr, d'incidence sur les obligations constitutionnelles en ce qui concerne le respect des droits issus de traités prévus à l'article 35. C'est encore une fois une évidence, mais il est important de rassurer les détenteurs de droits autochtones à ce sujet.

J'espère que vous pourrez poser la question à Mme Farrell ou à ses collègues à l'écran. Beaucoup de travail, y compris des séances de consultation régionales, a été fait au sein du groupe consultatif qui travaille avec le Bureau des grands projets. J'ai participé à l'une de ces séances dans le Canada atlantique. Je pense que M. Hogan y a également participé. Je suis convaincu que le travail accompli est important. Nous sommes conscients que la réussite de ces projets repose sur la participation à part entière des peuples autochtones et des détenteurs de droits.

Vous connaissez le programme de garantie de prêts, puisque vos collègues ont fait beaucoup de bon travail à ce sujet au Sénat. Nous avons débloqué des fonds. Lors de mes conversations avec des groupes autochtones, j'ai constaté un véritable intérêt.

Une garantie de prêt leur permet de participer au capital d'un projet. Nous avons également mis de l'argent à leur disposition pour qu'ils puissent réellement participer aux consultations. Il y a un tel enthousiasme que le gouvernement cherchera des moyens de s'assurer que nous continuerons de disposer des ressources nécessaires.

L'hon. Judy A. White: Je vous remercie.

Je me demande également si les gouvernements autochtones ont un rôle à jouer pour déterminer si un projet est désigné comme étant dans l'intérêt national.

L'hon. Dominic LeBlanc: La loi donne ce pouvoir au gouverneur en conseil. Nous exercerions ce pouvoir après nous être acquittés pleinement des obligations de travailler avec les détenteurs de droits autochtones et, évidemment, avec les gouvernements autochtones également.

Vous comprendrez que je ne répondrai pas à une question hypothétique, parce que je ne peux pas imaginer un scénario où ce serait nécessaire. Nous travaillerons en partenariat avec les gouvernements autochtones.

Mme Farrell a raison: avant de désigner un projet, il y aurait des consultations. Ensuite, bien sûr, les consultations menées pendant la période de définition des conditions appropriées serviraient pour décider de l'octroi du permis.

L'hon. Judy A. White: Merci.

Le coprésident (Dean Allison): Madame Stubbs, allez-y.

Shannon Stubbs: Merci, monsieur le président.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que la sénatrice. Je ne pense pas que votre réponse ait apporté la moindre clarté. En fait, la Couronne fédérale a l'obligation de consulter les communautés autochtones.

Vous utilisez l'expression « en partenariat avec » les peuples autochtones. Bien sûr, les promoteurs du secteur privé et les gouvernements au Canada le font depuis longtemps, mais la responsabilité principale de consultation des Autochtones incombe à la Couronne fédérale. C'est votre devoir, alors je dirais que vous devez fournir des précisions sur ce que la Couronne fédérale elle-même — les décideurs — fait, et le plus tôt possible, parce que cela a fait l'objet de débats.

À ce sujet, monsieur le ministre, il y a quelque chose qui m'intrigue. Le premier ministre vous a-t-il déjà dit que le pipeline vers le Pacifique est essentiel pour les intérêts nationaux du Canada, pour l'abordabilité, pour la sécurité, pour ne plus dépendre des États-Unis comme principal marché des exportations les plus lucratives du Canada et pour l'unité nationale canadienne? Le premier ministre vous a-t-il dit directement qu'un pipeline vers le Pacifique est dans l'intérêt national du Canada?

• (1945)

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le président, la préface à la question de Mme Stubbs était très bonne. Je suis d'accord avec la préface de sa question en ce qui concerne l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones et je veux la rassurer...

Shannon Stubbs: J'ai certainement essayé d'apporter des précisions à ce sujet en proposant des amendements au projet de loi C-5, mais les libéraux les ont rejetés.

Pourriez-vous simplement répondre à la question? Le premier ministre vous a-t-il déjà dit qu'un pipeline vers le Pacifique est dans l'intérêt national du Canada? Vous l'a-t-il dit directement?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je discute régulièrement de ce sujet et de bien d'autres questions avec le premier ministre. Je ne vais pas parler des conversations privées que j'ai eues avec lui. Vous n'obtiendrez ni un oui ni un non de ma part à ce sujet.

Shannon Stubbs: Il ne s'agit pas d'une conversation privée, puisqu'il a promis à tout le Canada que le gouvernement allait voir...

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous m'avez demandé s'il m'avait dit cela, oui ou non, et si je lui avais parlé...

Shannon Stubbs: Vous êtes le ministre responsable de la désignation d'intérêt national; nous avons établi ce fait pendant la réunion. J'ai demandé, dans un amendement, que le gouvernement définisse clairement ce qu'est « l'intérêt national » au-delà des cinq principes avec lesquels la plupart des Canadiens seraient d'accord. Le gouvernement a refusé de le faire. À l'automne, j'ai de nouveau demandé que le gouvernement définisse clairement l'intérêt national, afin que les promoteurs et toutes les personnes participant à ce processus puissent comprendre quels projets seront retenus par le gouvernement. Cependant, vous n'apportez aucune précision à ce sujet.

L'hon. Dominic LeBlanc: J'aurais pensé que le protocole d'entente signé avec votre province, l'Alberta, vous aurait apporté beaucoup de clarté. C'était peut-être après vos commentaires de l'automne sur la nécessité de mieux définir l'intérêt national, mais je pense que cela a montré...

Shannon Stubbs: Vous n'allez pas répondre à la question, alors passons à autre chose.

Comme nous en avons tous discuté ici, à la fin du projet de loi C-5 figurent 12 lois et 5 règlements au sujet desquels vous, le premier ministre et le ministre de l'Énergie avez déclaré à plusieurs reprises qu'il fallait les corriger ou les abroger pour que les promoteurs du secteur privé s'y retrouvent dans ce système « incohérent » — comme vous l'avez dit à juste titre — aux échéances changeantes.

Je vous dirais que le fait que 275 promoteurs de projets de toutes les administrations et de toutes les tailles aient présenté une demande au Bureau au cours de la dernière année témoigne du chaos total, de l'incertitude et du manque de clarté quant aux projets et aux promoteurs qui seront retenus parce que vous n'avez pas défini clairement ce qu'est l'intérêt national.

Il y a trois organismes de réglementation, saisis de 71 projets.

Voici la situation. Sur les 15 projets que vous avez renvoyés au BGP, deux étaient déjà en cours de construction et plusieurs avaient déjà reçu une approbation conjointe. Ensuite, il reste un dernier lot de cinq projets. Quand exactement — parce que vos propos manquent de précision — votre gouvernement clarifiera-t-il les lois et les règlements afin que les promoteurs puissent investir et réaliser des projets?

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le président, par votre entremise, je répondrai à Mme Stubbs que, encore une fois, j'ai trouvé très bonne la prémisse ou la préface de sa question. Vous me permettez de faire un commentaire très bref à ce sujet. Je ne suis pas d'accord avec la façon dont vous caractérisez le fait que 275 promoteurs se sont adressés au Bureau des grands projets. Je dirais que c'est un excellent exemple de l'enthousiasme des Canadiens à l'égard de la réalisation de ces projets.

Shannon Stubbs: Je pense que les gens sont très enthousiastes. Ce qu'ils veulent, c'est que le gouvernement tienne ses promesses. Un an s'est écoulé. Quinze projets ont été renvoyés. J'ai la liste. Deux étaient déjà en construction et sept avaient déjà été approuvés par les organismes de réglementation conjoints avant que vous ne les annonciez. Vous n'avez désigné aucun projet d'intérêt national jusqu'à présent. La Régie de l'énergie du Canada est actuellement saisie de 24 projets. Il y en a 40 à l'Agence d'évaluation d'impact, y compris un seul dont vous avez annoncé le renvoi, et il y en a sept à l'organisme de réglementation nucléaire.

Qu'est-ce qui peut bien prendre autant de temps pour corriger les lois et les règlements à la fin de ce projet de loi? Comment se fait-il que, un an plus tard, vous ne puissiez pas définir ce qu'est l'intérêt national, que des délais de deux ans ne figurent nulle part dans la loi et que vous tergiversiez à ce sujet au cours de la réunion? De plus, les promoteurs et les investisseurs ne savent pas comment diable un projet peut être choisi par votre gouvernement. C'est pourquoi le Bureau a reçu 275 projets de toutes envergures, portées, tailles, et natures et provenant de toutes les administrations.

Il faut corriger les lois et les règlements pour que le Canada puisse être un endroit où les investisseurs sont en mesure d'investir en sachant qu'ils obtiendront le feu vert pour construire.

• (1950)

Le coprésident (Dean Allison): Je suis désolé. Nous avons dépassé le temps imparti.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est dommage, car la question comportait tellement de prémisses.

Le coprésident (Dean Allison): Merci, madame Stubbs.

Nous allons passer à Mme Bendayan, pour cinq minutes.

[Français]

L'hon. Rachel Bendayan (Outremont, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur le ministre.

J'aimerais revenir sur le projet d'Alto, mais, d'abord et avant tout, j'aimerais revenir sur certains échanges de tantôt.

Je pense qu'il est important de rappeler à tout le monde que la désignation des projets relève du gouverneur en conseil, qui tient compte des avis et des recommandations du Bureau des grands projets. Les projets doivent bien sûr être assujettis aux évaluations environnementales ainsi qu'aux consultations des communautés autochtones. Monsieur le ministre, vous ne vous levez pas le matin en ayant décidé de désigner un projet. Il y a un processus, et je pense qu'il est important de le rappeler.

Cela dit, permettez-moi de revenir sur le projet d'Alto. Je tiens à dire quand même clairement que, en tant que députée de Montréal, je suis une farouche partisane du projet. Un train à grande vitesse qui relie près de 20 millions de Canadiens et de Canadiennes est exactement le type de projet transformateur dont notre pays a besoin.

Même si je ne regarde pas souvent les sondages, j'en ai vu qui sont assez frappants. Une vaste majorité des Canadiens sont d'accord sur le projet de train à grande vitesse: on parle de trois ou quatre répondants contre un.

Ce que j'entends aussi sur le terrain, surtout à Montréal, c'est une question quand même toute simple: est-ce qu'on va vraiment être capable de réaliser ce projet?

Qu'avez-vous à dire aux Canadiens qui se demandent si on peut réellement mener à bien ce projet?

L'hon. Dominic LeBlanc: J'aimerais vous dire que vous avez totalement raison quant aux deux sujets que vous avez abordés. Je suis d'accord avec vous.

Ultimement, la décision de désigner ou non un projet dans le cadre de la Loi visant à bâtir le Canada est prise après un processus rigoureux de consultation préalable des communautés autochtones et d'études environnementales. Vous avez bien décrit la rigueur de ce processus.

Comme je l'ai dit au début, dans certains cas, la bonne nouvelle est que Mme Farrell et ses collègues peuvent aider ceux qui entreprennent des projets à les réaliser ou à les faire avancer assez vite. Dans ces cas, pour le moment, la décision de désignation n'a pas besoin d'être prise.

Dans votre deuxième question, vous avez fait référence à un projet. Je partage totalement votre enthousiasme. Le Nouveau-Brunswick ne sera pas sur le trajet de ce projet national, dont l'importance pour l'économie et pour l'environnement est tellement évidente pour moi. Cependant, j'ai bien hâte d'être un passager de ce train. J'espère l'être plusieurs fois. J'ai totalement confiance que le projet peut être réalisé.

Au cours des prochains mois, mon collègue ministre des Transports donnera plus de précisions quant à la façon dont le projet pourra avancer.

Pour conclure ma réponse à votre très bonne question, je dirais que, comme vous, je suis tout à fait enthousiaste et confiant. Je pense qu'il ne faut pas chercher des exemples d'il y a 50 ans, de premiers ministres qui ne sont malheureusement plus parmi nous, afin de faire le lien entre un projet du train à grande vitesse qui relie des centres essentiels du pays et des décisions qui ont probablement été prises avant votre naissance, madame Bendayan.

Je comprends la politique. Moi aussi, j'ai été député de l'opposition. Ce n'est pas un travail très difficile: on énerve les gens, on critique des choses, on est contre toutes les mauvaises idées, on est en faveur de toutes les bonnes idées, et on n'a pas besoin d'être conséquent d'une semaine à l'autre. Alors, je comprends cette réalité, mais je partage totalement votre opinion: le pays est en faveur du projet d'Alto s'il est bien fait et bien mené, et c'est précisément ce qu'on va faire.

[Traduction]

L'hon. Rachel Bendayan: Merci, monsieur le ministre.

Je pense qu'il me reste du temps pour une autre question.

De toute évidence, il s'agit d'un contexte où les Canadiens sont prêts à construire, et à voir grand. Je sais que nous avons besoin de projets qui renforceront l'économie et le pays pour les générations à venir. Si vous me le permettez un instant, j'aimerais me faire la porte-parole de nombreux électeurs progressistes que je représente et qui se demandent comment il est possible de garantir que les projets de développement national envisagés et qui seront mis en œuvre — et ce, de toute urgence — respecteront pleinement les engagements en matière d'environnement et de climat.

• (1955)

Le coprésident (Dean Allison): Je suis désolé. Je dois être juste envers tout le monde. Le temps est écoulé.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'était une bonne question.

Le coprésident (Dean Allison): C'était une excellente question.

Merci.

Nous allons terminer avec M. Bonin.

[Français]

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je pense que ça allait bien, mais je vous ai trouvé moins bon lorsque vous avez parlé du travail de l'opposition et d'à quel point, selon vous, ça avait l'air facile, alors que votre travail est si exigeant.

Je vous demande donc de me fournir des réponses très courtes, parce que mon travail est exigeant.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je n'ai pas dit ça.

Patrick Bonin: Vous avez dit que vous alliez déposer les documents et la grille d'analyse des projets. C'est ce que vous avez dit.

Vous avez dit aussi que l'analyse...

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne veux pas que vous me mettiez des mots dans la bouche. Je n'ai pas dit ça.

Patrick Bonin: Je veux juste m'assurer que la grille d'analyse de chacun des projets, les évaluations d'émissions de gaz à effet de serre et les discussions entre Environnement et Changement climatique Canada et le Bureau des grands projets seront déposées. C'est ce que j'ai compris, et c'est ce à quoi je m'attends.

Monsieur le ministre, tantôt, ma collègue parlait entre autres d'un article du *Globe and Mail* dans lequel on peut lire que le Bureau des grands projets aurait demandé à des entreprises privées de compléter la rémunération d'employés. Là, on parle de *business leaders* ou de *bankers*. Je vous dis les mots en anglais, car c'est peut-être plus facile. Cela ne vous inquiète-t-il pas? Est-ce une pratique courante?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je comprends que, dans la première partie de votre question, vous dites que je me suis engagé à fournir des grilles d'analyse, des communications...

Patrick Bonin: Ce n'est pas ça, ma question.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je comprends, mais vous ne pouvez pas dire que je me suis engagé à faire quelque chose, alors que ce n'est pas vrai.

Patrick Bonin: On laissera le président juger de ce que vous avez dit.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je serais tout à fait heureux de vous dire ce que je me suis engagé à faire. La façon dont vous l'avez expliqué n'est pas correcte.

Patrick Bonin: D'accord. Nous vous réécouterons, car c'est ce que j'avais compris.

Revenez à ma question, s'il vous plaît. Il est question d'un conflit d'intérêts potentiel. Pouvez-vous répondre à ma question?

L'hon. Dominic LeBlanc: Là, vous utilisez les mots « conflit d'intérêts potentiel », alors que vous m'avez parlé d'un programme d'échange entre des gens du secteur privé.

Patrick Bonin: Est-ce que vous me dites que c'est une pratique courante qu'une entreprise privée complète la rémunération des employés du gouvernement? Pour vous, c'est une pratique du privé, donc ça ne vous inquiète pas. Est-ce bien ça?

L'hon. Dominic LeBlanc: Mme Farrell va vous répondre...

Patrick Bonin: Est-ce que, selon vous, c'est une pratique courante?

L'hon. Dominic LeBlanc: Ce n'est pas une nouvelle pratique. Mme Farrell a certainement des exemples à vous donner.

Patrick Bonin: Où est-ce que ça se fait dans le gouvernement?

L'hon. Dominic LeBlanc: Mme Farrell peut vous donner...

Patrick Bonin: Ma question est pour vous. Vous me dites que c'est une pratique courante. Où est-ce que ça se fait dans le gouvernement?

L'hon. Dominic LeBlanc: Mme Farrell peut vous répondre.

Patrick Bonin: D'accord. Est-ce que vous n'êtes pas capable de répondre, ou est-ce que vous ne voulez pas répondre? Nous parlerons à Mme Farrell après. Ma question est pour vous. Vous dites que c'est une pratique courante. C'est vous qui dites que c'est une pratique courante.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je vais demander à Mme Farrell de vous répondre, monsieur Bonin.

Patrick Bonin: Vous dites que ça ne vous inquiète pas que...

L'hon. Dominic LeBlanc: Voulez-vous la réponse?

Patrick Bonin: La question est pour vous. Je parlerai à Mme Farrell après. Répondez à ma question: où est-ce que ça se fait dans le gouvernement?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je serais très content de vous donner ces précisions par la bouche de Mme Farrell.

Patrick Bonin: D'accord, mais Mme Farrell répondra après. Répondez. C'est vous qui êtes là.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je vous demande de poser la question à Mme Farrell. Elle vous donnera ces précisions.

Patrick Bonin: C'est incroyable. Est-ce que vous pouvez nous donner la liste de ces gens, leur rémunération, et la liste des gens qui les financent?

L'hon. Dominic LeBlanc: Là encore, je ne parlerai pas de leur rémunération. Je ne suis pas un expert dans ces règlements du secteur privé.

Patrick Bonin: Monsieur le ministre, est-ce que vous êtes responsable de quelque chose?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis responsable de bien des choses.

Patrick Bonin: Est-ce que vous êtes responsable du Bureau des grands projets?

L'hon. Dominic LeBlanc: Oui, absolument.

Patrick Bonin: Donc, est-ce que vous pouvez fournir la liste des gens qui travaillent pour le gouvernement, au sein du Bureau, et qui sont rémunérés par des banques et par des entreprises privées? C'est ça, la question. Je vous demande de fournir cette liste.

L'hon. Dominic LeBlanc: Si la loi me permet de vous fournir ces exemples, je vais le faire.

Patrick Bonin: C'est merveilleux.

L'hon. Dominic LeBlanc: Il y a un « si ». Vous avez demandé à savoir leur rémunération. Là encore, je ne veux pas que vous me mettiez des mots dans la bouche. Je ne me suis pas engagé à vous la fournir. Je me suis engagé à vous transmettre, dans la mesure du possible, ces renseignements importants.

Patrick Bonin: D'accord. Merci, monsieur le ministre.

Si une province s'oppose à un projet désigné et qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale, comme c'est le cas pour le projet de gaz naturel liquéfié de Marinvest Energy, quelle garantie peut-on avoir que le projet n'ira pas de l'avant?

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est une très bonne question. Le premier ministre et moi-même avons dit à plusieurs reprises que nous nous voyions difficilement imposer un projet majeur contre la volonté d'une province. Là encore, c'est hypothétique. Mes conversations...

Patrick Bonin: Vous vous voyez difficilement le faire, donc ça reste possible. Vous ne me donnez pas de garantie que le gouvernement fédéral ne pourra pas imposer un projet, comme le projet de gaz naturel liquéfié de Marinvest Energy, au Québec.

• (2000)

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne partage pas votre pessimisme. Je ne crois pas que nous allons avoir l'obligation d'imposer quoi que ce soit.

Patrick Bonin: Répondez-moi. Imposer quelque chose est donc une de vos options.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis le ministre des Affaires intergouvernementales. Je suis tout à fait confiant dans notre capacité d'arriver à une entente avec les provinces.

Patrick Bonin: Donc, vous pourriez imposer un pipeline au Québec, n'est-ce pas?

Hon. Dominic LeBlanc: Non. Là encore, vous inventez des affaires. C'est hallucinant.

Patrick Bonin: Non, mais c'est parce que vous ne me répondez pas, monsieur le ministre. Si vous me répondiez clairement que vous n'imposerez pas de pipeline au Québec, ça serait clair.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je vous donne une réponse, vous ne l'aimez pas et ensuite vous me mettez des mots dans la bouche.

Patrick Bonin: Non, je vous pose une question et vous n'y répondez pas. Est-ce que vous vous engagez à ne pas imposer un pipeline ou un gazoduc au Québec?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je m'engage à travailler avec les provinces afin que ça ne devienne pas une circonstance...

Patrick Bonin: Bon, c'est ça. Merci. Parfois, ne pas répondre est une réponse en soi, monsieur le ministre.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Je suis désolé. C'est tout le temps que nous avons.

[Français]

Patrick Bonin: Ah que c'est dommage. C'est terrible.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui.

Nous allons suspendre la séance dans un instant.

Pour ceux qui ne seraient peut-être pas au courant, nous — les deux présidents — avons donné notre temps de parole à d'autres membres du Comité. Normalement, nous aurions eu l'occasion de prendre la parole, mais, cette fois-ci, nous avons décidé de procéder ainsi simplement par souci d'harmonie, pour faire avancer les choses, et pour assurer une bonne continuité dans la répartition du temps de parole.

Monsieur le ministre, encore une fois, merci.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes, puis nous reprendrons.

Shannon Stubbs: Puis-je remercier publiquement les présidents d'avoir pris cette décision?

Le coprésident (Dean Allison): Bien sûr. Pourquoi pas? C'est très bien.

Nous allons maintenant suspendre la séance.

• (2000)

(Pause)

• (2005)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Nous reprenons nos travaux. Je demande à tout le monde de prendre place.

Nous allons maintenant passer aux questions destinées à nos témoins du Bureau des grands projets.

J'ai une liste d'intervenants. D'après ce que je vois, l'ordre est exactement le même que celui que nous avons pour le premier groupe de témoins. Cela signifie que je vais commencer par Mme Stubbs.

Shannon Stubbs: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Farrell, je vous remercie de votre présence. Je me demande simplement si le premier ministre vous a dit que le pipeline vers le Pacifique promis par les libéraux est dans l'intérêt national.

Dawn Farrell: Je le répète, s'il m'avait dit quelque chose en privé, je ferais comme le ministre; je ne vous en parlerais pas.

Si vous lisez le protocole d'entente de l'Alberta, vous comprendrez l'objectif du projet Pathways Plus, qui est une stratégie relevant du Bureau des grands projets. Il s'agit à la fois de réaliser le projet Pathways — qui, comme vous le savez, concerne le pipeline de captage et de stockage du carbone, ainsi que le captage et le stockage du carbone — et de parvenir à construire le pipeline. C'est une stratégie très positive.

Shannon Stubbs: Oui. Je pense toutefois que la question qui préoccupe les Canadiens concerne la promesse du gouvernement fédéral relative au pipeline vers le Pacifique, qui est essentiel pour acheminer les exportations les plus rentables du Canada au-delà des marchés américains. Je pense que les Canadiens veulent savoir quelles mesures le gouvernement a prises pour concrétiser cette promesse. C'est encore difficile à dire pour l'instant.

Comme vous l'avez compris d'après mes interventions au sujet de cette loi jusqu'à présent, la Couronne fédérale a incontestablement l'obligation de consulter les peuples autochtones. J'ai été heureuse d'apprendre que le BGP dispose d'un conseil consultatif autochtone, ainsi que d'un service complet responsable de ce dossier.

Je comprends les paramètres que vous avez énoncés. Êtes-vous en mesure de nous dire si un organe du gouvernement fédéral a entamé des consultations avec les communautés autochtones au sujet des tracés potentiels du pipeline vers le Pacifique? Des propositions ont déjà été faites par le passé. Il revient au gouvernement fédéral d'engager ces consultations, et non au BGP.

Dawn Farrell: M. Rob Van Walleghem est en ligne avec moi. Il dirige notre groupe autochtone et est notre avocat général.

En fait, avant de pouvoir prendre une quelconque mesure, il nous faut un promoteur, et c'est lui qui doit se présenter. Jusqu'à présent, pour ce pipeline, cela ne s'est pas encore produit.

Shannon Stubbs: Oui.

Dawn Farrell: Dès qu'il y a un promoteur pour le pipeline, et si le premier ministre nous demande de... Si on nous transmet ce projet et qu'on nous demande de l'examiner à des fins de désignation, M. Van Walleghem et son équipe pourront alors entamer ces consultations afin de déterminer, en fonction des cinq critères, si ce pipeline est dans l'intérêt national. Cela constitue une étape fondamentale pour parvenir à la partie de la loi où — si l'on détermine, d'après ces consultations et le travail que nous effectuerons au sein du BGP, qu'une décision doit être prise concernant la désignation — le ministre peut aller de l'avant, et désigner un projet. Si un projet est désigné, il est inscrit dans la loi.

Shannon Stubbs: C'est juste, et c'est exactement comme vous l'avez souligné. C'est pourquoi nous, les conservateurs, ne cessons d'exhorter les libéraux à apporter les modifications nécessaires aux lois et aux règlements que tous les promoteurs de pipelines jugent indispensables pour qu'ils puissent accepter de prendre le risque de proposer un projet de pipeline et de le construire.

Pourriez-vous préciser au Comité et aux Canadiens combien de personnes travaillent actuellement au Bureau des grands projets, en plus des 100 personnes mentionnées sur le site Web des employés du gouvernement?

Dawn Farrell: En plus de ces gens?

Shannon Stubbs: Oui.

Dawn Farrell: Il n'y a que ces gens qui travaillent au Bureau des grands projets.

Shannon Stubbs: D'accord.

Pourriez-vous nous dire de quelles banques proviennent les employés détachés auprès du Bureau des grands projets, le cas échéant?

Louise Baird (vice-présidente, Politique stratégique et coordination, Bureau des grands projets): Je peux vous donner des renseignements sur la dotation et les différents types de dotation.

• (2010)

Shannon Stubbs: Je veux simplement savoir de quelles banques il s'agit.

Louise Baird: Je ne peux pas vous donner cette information. Nous ne sommes pas en mesure de divulguer de quelles entreprises proviennent précisément ces gens.

Shannon Stubbs: Les promoteurs du secteur privé peuvent fournir un supplément de rémunération aux employés détachés des banques. Est-ce que leur contrat de travail avec le Bureau stipule que ces renseignements ne peuvent être rendus publics; que les Canadiens ne peuvent les obtenir?

Louise Baird: C'est exact. Nous ne pouvons pas divulguer ces renseignements.

Shannon Stubbs: De quels secteurs précis proviennent les employés détachés auprès du BGP?

Louise Baird: Il n'y a pas que des détachements. On a eu recours à d'autres types de mécanismes.

Les employés viennent de divers secteurs. Ils apportent leur expertise et leur expérience acquises dans ces différents secteurs.

Shannon Stubbs: Si vous pouviez nous faire parvenir la liste des secteurs que je vous ai demandée, ce serait formidable.

Est-ce que certains de ces employés travaillent de la maison?

Dawn Farrell: Puis-je vous donner un exemple?

Shannon Stubbs: Bien sûr.

Et si vous pouviez aussi me dire s'il y a des employés qui travaillent de la maison.

Dawn Farrell: Nous travaillons de partout, car nous sommes répartis dans tout le pays. Nous avons des bureaux dans plusieurs villes, où nous travaillons, mais nous travaillons aussi souvent en déplacement ou depuis les aéroports, tout comme vous.

Shannon Stubbs: Je comprends. Je pense que le gouvernement fédéral devra simplement s'expliquer auprès des fonctionnaires fédéraux à ce sujet. Je vous remercie de cette précision.

Pouvez-vous présenter au Comité les mesures de protection qui existent pour prévenir les conflits d'intérêts parmi les employés détachés auprès du BGP?

Dawn Farrell: Il existe de nombreuses mesures de protection à cet égard.

Shannon Stubbs: Merci.

Oh, mon temps est écoulé.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Oui. Merci, madame Stubbs.

Nous passons maintenant à M. Blois, pour cinq minutes.

L'hon. Kody Blois: Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, je vous remercie, vous et votre équipe, d'avoir choisi de travailler dans l'intérêt de la population. Vous avez une excellente réputation dans le secteur privé. Ne laissez pas ce comité vous décourager, car je peux vous assurer, d'après les conversations que j'ai eues partout au pays, que les gens vous sont reconnaissants du travail que vous menez. C'est un travail important, et je tiens à vous en remercier au nom du Parlement.

Je suis un député de la Nouvelle-Écosse. Nous avons les stratégies de transformation et le projet Wind West. L'idée est intéressante, certes, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Je crois que votre tâche consiste désormais à coordonner de nombreuses activités différentes. Voici à quoi ressemble la situation: il y a Nova Scotia Power, une filiale d'Emera; il y a Énergie Nouveau-Brunswick; il faut réfléchir à un débouché pour un promoteur industriel et un promoteur de la Nouvelle-Angleterre; il y a un lien avec Hydro-Québec, et la question de savoir si cet accord sera conclu avec Terre-Neuve, dans le cadre du protocole d'entente, ce qui aurait une incidence importante sur l'intérêt national.

Si vous le pouvez, pourriez-vous nous dire comment ce travail avance et comment s'effectue la coordination, de façon générale? Je suis curieux, car il y a de nombreux promoteurs différents. Il ne s'agit pas forcément d'un seul promoteur du secteur privé. Il y a un gouvernement provincial et de nombreuses autres entités.

De plus, pourrions-nous vous être utiles? À titre de député de la Nouvelle-Écosse — nous sommes 11 dans la province —, je me demande si nous pouvons faire quelque chose pour vous aider dans vos efforts.

Dawn Farrell: Madame la présidente, pour répondre à M. Blois, cette stratégie fait partie de notre travail. Je collabore avec le ministre Hodgson de Ressources naturelles Canada, qui dispose d'une équipe. Nous avons du personnel. Ensuite, bien sûr, il y a les provinces. Comme vous le savez, de nombreux acteurs du domaine de l'énergie se penchent sur cette stratégie.

L'objectif est de formuler une stratégie suffisamment étoffée pour qu'un projet puisse voir le jour. Vous savez sans doute que cette stratégie a d'abord été lancée en lien avec l'énergie éolienne en mer en Nouvelle-Écosse, une énergie qui coûte très cher et nécessite un marché. Elle doit être acheminée soit au Québec, soit vers un marché aux États-Unis. De plus, il y a de nombreux problèmes liés à l'électricité dans les Maritimes. Il faut veiller à ce que les gens là-bas aient accès à une source d'énergie abordable et efficace.

Alors que nous nous penchons sur cette stratégie avec les différentes équipes, nous, au BGP, fournissons de nombreux conseils, car bon nombre d'entre nous, moi y compris, ont une grande expérience dans le secteur de l'énergie. Au bout du compte, ce que nous attendons vraiment, c'est que cette stratégie intéresse un promoteur et aboutisse à un projet. Lorsqu'un promoteur de la Nouvelle-Écosse sera prêt, nous examinerons le projet et l'évaluerons.

L'hon. Kody Blois: Madame Farrell, j'ai une question rapide. Nous avons une régie conjointe de l'énergie extracôtière responsable de la réglementation de la production d'électricité au large de la Nouvelle-Écosse. Je suppose que cet organisme fait partie de la multitude d'intervenants avec lesquels vous travaillez.

Dawn Farrell: Oui, c'est exact.

L'hon. Kody Blois: Pouvez-vous nous parler de vos interactions avec le gouvernement en général? Le ministre a bien sûr mentionné qu'il vous rencontrait assez régulièrement, avec des ministres de premier plan, et je sais que c'est important. Je suppose qu'une partie

de votre travail consiste à recueillir les commentaires des principaux promoteurs et à les transmettre à l'ensemble du gouvernement.

Avez-vous d'autres réunions? Êtes-vous, pour ainsi dire, le phare qui incite humblement les fonctionnaires à avancer dans divers domaines?

Dawn Farrell: Si on m'a choisie pour réaliser ce projet, c'est parce qu'on m'avait déjà demandé de mener à bien le projet Trans Mountain. J'ai une grande expérience qui me permet de savoir ce qui rend un projet efficace et ce qu'il faut faire pour le faire avancer.

Essentiellement, au Canada, en raison du contexte au pays, de nos obligations en vertu du projet de loi C-35, de notre relation avec les peuples autochtones, de notre souci de l'environnement et de notre volonté de construire des projets durables, de qualité, générant des recettes à long terme et dotés de permis durables, il faut trouver une meilleure façon de procéder.

Au Bureau des grands projets, nous avons constaté que tout se déroule de manière séquentielle. Il faut d'abord procéder à une évaluation d'impact, puis mener de nombreuses consultations auprès des Premières Nations, et enfin obtenir divers permis. Nous avons donc travaillé avec l'ensemble de la fonction publique et mené ces activités en parallèle.

• (2015)

L'hon. Kody Blois: Il me reste environ 35 secondes.

Vous avez indiqué que 275 promoteurs ont écrit au Bureau. C'est ce que le ministre a déclaré devant ce groupe. Il va sans dire que ces projets ne seront pas tous retenus. Comment allez-vous vous y prendre pour annoncer aux parties prenantes que leur projet, bien qu'il soit intéressant, ne sera peut-être pas présenté au Cabinet en tant que grand projet national et qu'on le laissera peut-être tomber? Pourriez-vous nous expliquer, si possible, comment ce processus est défini?

Dawn Farrell: Nous recevons des projets par l'entremise de nos sites Web, par l'intermédiaire des gouvernements, ou directement au Bureau, de la part de promoteurs. En tout, nous avons reçu 275 propositions.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Votre temps est écoulé. Je suis désolée, madame Farrell.

Je vais passer à M. Bonin pour cinq minutes.

[Français]

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, je vous remercie d'être des nôtres.

Madame Baird, pouvez-vous nous fournir la liste des 100 personnes qui, je pense, travaillent au Bureau des grands projets, mais également leurs titres, leurs fonctions, leurs responsabilités, leurs salaires, et évidemment le budget global, les dépenses et l'organisme du Bureau?

Louise Baird: Oui, nous pouvons vous donner presque toute l'information que vous avez demandée. Je ne sais pas si nous pouvons répondre à chaque élément de votre liste, mais il est certainement possible de vous donner la liste de tous les employés qui travaillent au Bureau.

Patrick Bonin: J'aimerais avoir une liste avec le plus de transparence possible. Ce n'est donc pas pour rien que j'ai mentionné ça.

Louise Baird: Cependant, par exemple les précisions concernant les salaires des employés sont des informations personnelles protégées par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cela dit, il y a des échelles salariales pour les personnes qui comme moi ont travaillé...

Patrick Bonin: Madame Farrell, avez-vous finalement complété votre déclaration de conflit d'intérêts?

[Traduction]

Dawn Farrell: Oui.

[Français]

Patrick Bonin: Merci.

Madame Baird, vous parliez tantôt de mécanismes de financement privé à rajouter aux salaires des fonctionnaires. Pouvez-vous nous soumettre la liste de ces différents mécanismes?

Louise Baird: Nous avons engagé des employés à l'aide des différents mécanismes. Il s'agit de tous les mécanismes déjà présents dans la fonction publique.

Patrick Bonin: Est-ce que vous pouvez nous fournir cette liste des différents mécanismes?

Louise Baird: Il y a une liste de chiffres sur les différents types d'embauche, par exemple les nominations par décret. C'est Mme Farrell qui pourrait vous en parler.

[Traduction]

Il s'agit d'affectations courantes, de nominations à des postes occasionnels, et d'affectations Échanges. Nous avons recours au programme Échanges.

[Français]

Patrick Bonin: Je vais clarifier ma demande.

Vous avez dit ne pas pouvoir parler des salaires, des firmes, de quelle banque finance quel employé et de quelle entreprise privée finance quel employé. De plus, vous avez dit que vous ne pouviez pas le dire parce que vous avez conclu une entente avec l'employé, semble-t-il. J'aimerais que vous vérifiiez à nouveau s'il est possible de rendre publique cette information, qui est quand même importante selon moi.

Maintenant, je vous demande ce qui suit. Vous avez dit qu'il y a différents mécanismes pour que l'entreprise privée finance les employés du gouvernement qui sont au bureau. J'aimerais savoir si vous pouvez nous donner la liste de ces mécanismes. Il s'agit juste de répondre si vous pouvez nous fournir cette liste par écrit. Comment une entreprise privée les finance-t-elle?

Je comprends que vous pouvez le faire. Est-ce exact?

Louise Baird: Nous pouvons le faire, mais cette information est protégée.

Patrick Bonin: Merci. Je vous en suis reconnaissant.

Madame Farrell, j'aimerais revenir sur ce qui suit. Nous avons entendu le ministre parler de 275 projets. De ce nombre, savez-vous combien il y a de projets d'énergie verte comparativement à des projets d'hydrocarbures?

[Traduction]

Dawn Farrell: Je n'ai pas cette information sous la main, mais nous avons la ventilation par province et par différents types de projets.

• (2020)

[Français]

Patrick Bonin: Sur les 275 brevets...

[Traduction]

Dawn Farrell: Nous pouvons apporter quelques précisions à ce sujet.

[Français]

Patrick Bonin: Tout ce que vous pouvez nous fournir comme information sur le projet serait bienvenu. Je parle notamment du type de projet et de la province. Nous voulons aussi savoir si le projet a été proposé par une province, par le gouvernement fédéral, par une entreprise privée ou autre. Vous allez avoir des limites, j'en conviens. Cela dit, faire montre de la plus grande transparence possible serait le meilleur début pour votre nouveau bureau.

Il y a un an à peu près, les libéraux et les conservateurs ont dit qu'ils allaient adopter à toute vitesse le projet de loi C-5 et qu'ils allaient même bâillonner l'opposition. Ils ont dit que, les deux partis ensemble, ils allaient adopter le projet de loi C-5 sous bâillon, parce qu'ils en avaient tant besoin. Un an plus tard, il n'y a aucun projet désigné par le gouvernement.

Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce que vous ne pourriez pas faire actuellement si le projet de loi C-5 n'avait pas été adopté? Pourquoi la loi issue du projet de loi C-5 existe-t-elle aujourd'hui? Dans tout ce que vous faites actuellement, y a-t-il une chose que vous n'auriez pas pu faire si le gouvernement n'avait pas fait adopter à toute vitesse le projet de loi C-5?

[Traduction]

Dawn Farrell: Tout d'abord, le projet de loi C-5 fait en sorte que tout le monde travaille ensemble. Je pense que c'est ce que prévoyait ce projet de loi.

[Français]

Patrick Bonin: Ma question est précise. Qu'est-ce qui...

[Traduction]

Dawn Farrell: Lorsque j'examine les 15 projets sur lesquels nous nous penchons en ce moment, ainsi que ceux que nous attendons, je constate que nous avons pu recourir à ce processus parallèle, ce qui était l'intention du projet de loi C-5, qui prévoyait un programme de deux ans. Nous avons été en mesure de transférer des projets vers ce programme de deux ans.

[Français]

Patrick Bonin: Dites-moi quel article, par exemple...

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Le temps est écoulé.

Je cède la parole au sénateur Carignan pour cinq minutes.

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Merci.

Madame Baird, je vais continuer dans la même veine.

Je veux m'assurer de bien comprendre. Vous nous confirmez que vous avez recruté du personnel et que vous avez des employés qui viennent du secteur bancaire. Pour ces derniers, une partie de leur salaire serait payée par le secteur privé ou, encore, par les banques. Est-ce vrai, cette histoire-là?

Louise Baird: Je n'ai pas les détails pour chaque employé. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons utilisé différents mécanismes, par exemple le programme Échanges Canada. C'est un mécanisme qui existe déjà dans la fonction publique pour embaucher des personnes pour une période temporaire afin de profiter d'une expertise et d'une expérience qui sont différentes de celles de la fonction publique. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement rembourse le salaire. Tous les critères sont conformes à la loi et aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

[Traduction]

Nous respectons toutes ces lignes directrices et tous ces pouvoirs en matière de rémunération.

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Ça ne rembourse donc pas complètement tous les avantages sociaux. La banque continue à verser une partie du salaire et des avantages sociaux à l'employé.

Louise Baird: Je ne connais pas la situation particulière dont vous parlez.

L'hon. Claude Carignan: Il y a des employés qui sont prêtés par le secteur privé. Le gouvernement, par l'intermédiaire du Bureau des grands projets, rembourse une partie du salaire et des avantages sociaux de ces employés, mais pas 100 % de tous ces avantages et de tout leur salaire.

Louise Baird: Oui.

L'hon. Claude Carignan: Je ne sais pas ce qui vous est passé par la tête. Les risques de conflit d'intérêts sont immenses. Les banques participent au projet de financement du Bureau. Vous devez agir de façon indépendante et impartiale, vous avez un rôle de fiduciaire, vous allez prendre des décisions qui impactent des centaines de milliards de dollars, si on prend l'ensemble du portrait.

Qu'est-ce qui vous est passé par la tête?

Louise Baird: Je peux ajouter que tous les employés qui travaillent au Bureau deviennent des fonctionnaires et qu'ils doivent respecter toutes les lois, le code sur les conflits d'intérêts, les valeurs et les exigences de la fonction publique en matière d'éthique.

• (2025)

[Traduction]

Le BGP est un organisme de service spécial relevant du Bureau du Conseil privé. Nous sommes tenus de respecter l'ensemble des règles législatives et des lignes directrices qui s'appliquent à tout fonctionnaire, y compris la Loi sur les conflits d'intérêts et le code de valeurs et d'éthique. Nous respectons toutes les lignes directrices du Conseil du Trésor en matière de dotation et d'emploi.

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Est-ce qu'une partie de votre salaire est payée par le privé?

Louise Baird: Je n'ai pas cette information...

L'hon. Claude Carignan: Vous ne savez pas si une partie de votre salaire est payée par le privé. Est-ce bien cela?

Louise Baird: Je n'ai pas l'information au sujet de mes collègues et des cas individuels.

L'hon. Claude Carignan: Vous-même, vous le savez que vous n'êtes pas payée par le privé, n'est-ce pas?

Louise Baird: Parlez-vous de moi?

L'hon. Claude Carignan: Oui.

Louise Baird: Je suis une fonctionnaire. Je travaille depuis longtemps au gouvernement...

L'hon. Claude Carignan: Auriez-vous accepté que la banque paie 10 % de votre salaire?

[Traduction]

Louise Baird: Je ne connais pas bien le sujet dont vous parlez, alors je ne pense pas pouvoir me prononcer là-dessus.

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Quel sera votre lien avec le fameux fonds? Je ne veux pas l'appeler « fonds souverain », parce que c'est 25 milliards de dollars empruntés. C'est quasiment de la fausse représentation d'appeler ça « un fonds souverain ». Nous allons l'appeler le fonds de 25 milliards de dollars.

Quel sera votre lien avec l'investissement du fonds de 25 milliards de dollars? Quand vous voyez un projet intéressant qui manque de financement, est-ce que vous allez recommander qu'il soit envoyé au fonds de 25 milliards de dollars? Comment est-ce que ça va fonctionner?

[Traduction]

Dawn Farrell: Ce fonds n'existe que depuis un jour. Je ne sais pas encore quelle forme il prendra, comment il sera mis en place, ni à quoi il servira. Tous ces détails restent à venir.

À l'heure actuelle, alors que nous examinons les diverses sources de financement pour les grands projets, nous travaillons avec les différents bailleurs de fonds, c'est-à-dire les gens qui souhaitent s'impliquer dans ces projets. Notre objectif général est de veiller à ce que les projets bénéficient d'un financement privé aussi important que possible, tout en réduisant au minimum le financement public, qu'il provienne de la Banque de l'infrastructure du Canada ou...

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, madame Farrell. Le temps est écoulé.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Anstey pour cinq minutes.

Carol Anstey: Merci. Je tiens à remercier les témoins.

Madame Farrell, en 2019, vous avez eu une discussion informelle avec le Forum des politiques publiques, et vous aviez critiqué l'incapacité du gouvernement fédéral à mener à bien des projets. Vous avez dit, en substance, que les décideurs en parlent encore et encore, mais qu'ils ne font pas réellement construire quoi que ce soit. Vous avez évoqué des pays comme l'Australie, qui nécessite à peine 18 mois pour compléter des projets.

Il y a maintenant un an que le gouvernement est au pouvoir. Rien ne figure sur la liste des projets désignés. J'aimerais simplement savoir, dans le cadre de votre travail, comment vous établissez un lien entre les critiques que vous aviez formulées et la situation actuelle entourant la désignation de projets.

Dawn Farrell: Oui, je suppose que je n'aurais pas dû dire cela, sans quoi je n'occuperais pas ce poste. Or, en l'acceptant, j'ai voulu joindre le geste à la parole. Comment puis-je contribuer, en tant que Canadienne, à changer la donne?

Lorsque je regarde les 15 projets qui nous ont été renvoyés, je constate que bon nombre d'entre eux en étaient déjà à diverses étapes de développement, comme vous l'avez dit plus tôt. Pour beaucoup d'entre eux, les consultations avec les Premières Nations étaient déjà terminées. Certains permis étaient prêts à être délivrés, mais on se heurtait à... Le projet de Contrecœur, par exemple, n'avait aucun financement. Il n'allait pas voir le jour. Il n'y avait pas d'argent pour le financer. J'ai donc passé mon premier mois en poste à travailler avec l'équipe de Contrecœur, ou celle du Port de Montréal, pour trouver un moyen d'obtenir des fonds afin que les travaux d'adduction d'eau puissent commencer. Nous pourrions ensuite poursuivre le projet et le réaliser.

D'autres projets attendaient des crédits d'impôt à l'investissement. Puisque chaque projet avait ses propres spécificités, nous avons simplement continué à multiplier les efforts et à nous atteler à la tâche. Essentiellement, vous verrez qu'en temps et lieu, nous avons réussi à accélérer les délais qui étaient prévus à l'époque, et j'en suis fière.

Il y a toujours du pain sur la planche, et nous allons poursuivre notre travail.

En ce qui concerne la désignation, je pense effectivement que certains projets qui seront désignés bénéficieront de la loi. À mon avis, cette loi est puissante pour plusieurs raisons. Je crois sincèrement que les projets à venir sont plus susceptibles de nécessiter une désignation que ceux du passé.

Nous travaillons actuellement sur quelques projets — que je ne peux pas encore vous dévoiler, car il s'agit de promoteurs du secteur privé. Ces gens sont venus me voir et m'ont dit: « Grâce à la loi et à votre bureau, nous voulons tenter quelque chose, et nous pensons avoir un projet d'importance nationale. Par conséquent, pourriez-vous collaborer avec nous pour déterminer si c'est le cas? » Ils veulent savoir si nous allons collaborer avec eux pour mettre en place les programmes réglementaires et autochtones nécessaires pour réellement mener à bien le projet en deux ans, puis entamer un cycle de construction de trois ans.

Je pense que la loi sera certainement utile, mais qu'elle s'appliquera plus facilement à des projets de grande envergure, qui ont vraiment une incidence sur nos infrastructures, et qui sont encore à venir.

• (2030)

Carol Anstey: Pour revenir aux délais, lorsque vous avez témoigné devant le comité de l'environnement, vous avez déclaré qu'il faudrait environ quatre à cinq mois pour déterminer si un projet devait bénéficier d'une désignation et se retrouver sur la liste. C'était un objectif ambitieux.

Quels sont les obstacles qui vous empêchent de respecter ces délais?

Dawn Farrell: J'ai parcouru un long chemin depuis. C'était toute une aventure.

Étant donné le type de travail qu'il faut accomplir lors de la consultation, ainsi que tout ce que nous devons effectuer avec les autres parties prenantes du processus, qu'il s'agisse des ministères fédéraux spécialisés dans les pêches ou l'environnement, des provinces, voire des municipalités...

Carol Anstey: Est-ce parce qu'il y a trop de niveaux hiérarchiques?

Dawn Farrell: Il n'y en a pas trop. C'est la nature même du Canada. Toutes ces personnes ont des droits. Nous vivons dans un pays où les gens ont des droits réels sur divers aspects de ces projets. Pour travailler avec elles, nous pouvons mener à bien la première étape de la décision de désignation en cinq à six mois, ce qui nécessitera toutefois beaucoup d'attention.

Ensuite, pour certains projets — disons ceux qui relèvent d'un seul organisme de réglementation —, nous voyons si nous pouvons terminer le reste du projet dans les 18 mois restants, afin de respecter un calendrier de construction de deux ans. Pour en revenir au message clé, on ne peut pas prendre de raccourcis, sans quoi les permis ne seront pas durables; il faut donc faire les choses correctement.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Votre temps est écoulé. Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à M. Hogan pour cinq minutes.

Corey Hogan: Pour commencer, d'après les questions de M. Boinin et de M. Carignan, il semble y avoir une certaine confusion au sujet du programme Échanges, qui fait appel à l'expertise du secteur privé. Sauf erreur, ce programme existe depuis les années 1970 et a pour but de permettre au secteur public de bénéficier du savoir privé. Les employés du secteur public peuvent aussi acquérir de l'expertise pendant des affectations dans le secteur privé. Je crois également comprendre que de nombreux gouvernements ont eu recours au programme Échanges au fil des ans, notamment le gouvernement Harper, n'est-ce pas, madame Baird?

Louise Baird: Oui, c'est exact. Le programme a été lancé en 1971. Il est régulièrement utilisé dans l'ensemble du gouvernement exactement comme vous l'avez décrit, pour faire appel à une expertise donnée.

Corey Hogan: Merci. Je vous en suis reconnaissant. J'espère que la réponse clarifie également certaines choses pour mes collègues.

On a beaucoup discuté ce soir du fait que les promoteurs ont besoin de différents éléments pour lancer leurs travaux. On a longuement parlé du rôle que joue le Bureau des grands projets, ou BGP, dans la simplification des procédures de délivrance de permis et d'approbation des projets. Or, il faut souvent le financement pour que la décision d'investissement finale, ou DIF, soit prise. Nous avons abordé le sujet, mais j'aimerais peut-être que vous poursuiviez là où vous vous êtes arrêtée avec le sénateur.

Comme le ministre et vous l'avez dit, madame Farrell, le BGP ne fournit pas de financement direct, mais joue un rôle clé dans la coordination avec d'autres entités au sein du gouvernement pour financer un projet. Pouvez-vous nous en dire plus là-dessus et informer le Comité des différents types de mécanismes de financement que le BGP met en œuvre, en vue du rapport?

Dawn Farrell: Lorsque l'on examine l'évolution d'un grand projet, de la phase initiale jusqu'au flux de trésorerie issu de l'exploitation, il faut avoir la DIF. Il faut disposer de fonds. Ensuite, il faut avoir l'ordre de démarrage des travaux limité et définitif. Pendant ces différentes étapes, vous avez besoin de montants variables pour pouvoir réaliser les ouvrages de génie civil, les travaux du projet et toutes les différentes étapes à franchir afin d'avoir un projet très durable.

Si vous examinez le paysage canadien au sein du gouvernement, vous constatez qu'il y a la Banque de l'infrastructure du Canada, ou BIC, le Fonds de croissance du Canada et un certain nombre de véhicules différents dans divers ministères qui offrent des fonds d'amorçage aux promoteurs. En réalité, nous essayons de garantir qu'il y a un guichet unique. Nous essayons vraiment d'utiliser notre propre expertise en matière d'investissement et celle de certaines personnes que nous avons intégrées au Bureau des grands projets pour bien comprendre où en sont les projets et quel est le financement nécessaire pour les faire passer à l'étape suivante. Au bout du compte, nous voulons que le plus grand montant possible de financement du secteur privé puisse être injecté dans les projets.

À l'heure actuelle, de nombreux acteurs du secteur privé cherchent activement à nous convaincre d'investir dans ces projets. L'argent provient des fonds souverains, des fonds de pension au Canada et en Australie, ainsi que des investisseurs privés aux États-Unis. Beaucoup de gens cherchent à investir, ce qui est une bonne chose, car nous avons besoin de capitaux pour construire ces projets.

Pour revenir à la question concernant le fonds qui a été annoncé hier, je ne participe pas à la prise de décision à ce sujet, et j'en ai pris connaissance en même temps que vous. À mesure que ce fonds sera mis en place et deviendra opérationnel, je pense que l'idée est que les Canadiens eux-mêmes aient également la possibilité de devenir des investisseurs dans certains de ces grands projets. De mon point de vue, si je dois expliquer à ma famille pourquoi j'ai fait ce travail, et leur dire ensuite que je l'ai fait pour que tout le monde dans le monde puisse en profiter sauf eux, ce n'est pas très logique à mes yeux. J'espère donc que ce mécanisme permettra aux Canadiens de choisir eux aussi d'investir dans ces projets.

• (2035)

Corey Hogan: Merci.

Il y a une autre question qui n'a pas été soulevée. Il s'agit des attributions conférées par le projet de loi C-5 et du BGP qui envoie un signal à part entière aux investisseurs et leur indique que le Canada veut vraiment bâtir. Pouvez-vous nous donner votre avis à ce sujet?

Dawn Farrell: J'ai été assez surprise de voir à quel point le simple fait de laisser planer la menace du projet de loi C-5 a montré qu'il se passait vraiment quelque chose ici. Quelqu'un a demandé tout à l'heure si vous alliez obliger quiconque à vous soumettre son projet pour qu'il soit désigné. C'est en fait le contraire. Tout le monde veut que son projet soit renvoyé au Bureau des grands projets en raison du signal envoyé. Même un renvoi sans désignation indique que le Canada est ouvert aux affaires.

Corey Hogan: Merci, madame la présidente.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup.

Je donne la parole à la sénatrice Hébert pour cinq minutes.

[Français]

L'hon. Martine Hébert: Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, je voudrais revenir à la question de la main-d'œuvre. À la page 67 de la mise à jour économique qui a été publiée aujourd'hui, on voit plusieurs projets qui sont sous l'égide du Bureau des grands projets. Il y a des projets de ports, des projets de centrales hydroélectriques, des corridors de sécurité, des projets miniers, et ainsi de suite. Ce sont des projets très variés qui com-

mandent de la main-d'œuvre et des formations qui sont extrêmement variées.

Je voudrais revenir au fameux montant de 6 milliards de dollars qui a été annoncé aujourd'hui dans l'intention de former 100 000 travailleurs spécialisés pour contribuer justement aux grands projets. Lorsque vous analysez ces projets, pouvez-vous nous expliquer si votre bureau établit-il une liste des travailleurs et des qualifications dont on aura besoin? Comment allez-vous faire pour synchroniser ou arrimer ça au fameux montant de 6 milliards de dollars pour la formation?

[Traduction]

Dawn Farrell: Lorsque j'ai pris la direction de ce bureau, beaucoup de gens pensaient certainement que nous allions le faire. J'ai 100 employés. Je n'ai pas une armée. J'ai donc travaillé avec notre ministère du Travail, où nous avons quelques sous-ministres. Je leur ai demandé de collaborer directement avec les entreprises pour évaluer les compétences de leur main-d'œuvre, puis pour déterminer les besoins dans leurs régions. Ensuite, ils collaborent également avec leurs homologues provinciaux, afin que nous puissions faire correspondre ces besoins directement aux entreprises de notre liste. C'était la première chose que nous devions faire, car nous ne pouvions tout simplement pas y arriver seuls.

Deuxièmement, comme je suis une grande adepte de ce type de formation — mon mari a suivi le programme du Sceau rouge, ce qui fait partie de notre famille; tous les membres de notre famille sont des personnes de métier —, j'ai travaillé avec le sous-ministre responsable de ce dossier. Je viens de faire une présentation à tous les sous-ministres au Canada qui sont responsables de ces programmes de formation. L'objectif était de leur donner une idée des besoins en main-d'œuvre que je prévois, de leur ampleur, des types de métiers requis, et de la manière d'offrir une formation novatrice aux personnes de métier afin qu'elles puissent travailler et apprendre en même temps. Le sujet me passionne, et j'ai été très heureuse que ce soit mentionné dans le discours d'aujourd'hui.

• (2040)

[Français]

L'hon. Martine Hébert: Il y a des pays, comme l'Allemagne notamment, qui ont des modèles intéressants de formation et de travail, et ainsi de suite, comme ce que vous venez de décrire.

J'aimerais revenir à la question du fonds souverain. Je comprends que dans différents pays, il y a différents modèles. Certains pays ont des modèles de financement mixtes. Ici, on a entendu dire que ce sera financé par la dette. Je pense que c'est une des stratégies pour essayer de ne pas avoir à attendre que les redevances entrent. Éventuellement, tout ça va se rattraper. Je comprends qu'il n'y a pas encore eu de consultations au sujet de ce fonds. Le ministre en a un peu parlé tantôt.

Si on vivait dans un monde idéal, quel serait le rôle de votre bureau relativement à ce fonds?

[Traduction]

Dawn Farrell: Je ne suis pas vraiment impliquée dans les détails pratiques de la mise en place de ce fonds. Tout ce que je pourrais vous dire ne serait que mon opinion, et je ne devrais pas m'exprimer ainsi. Si je venais à participer à ces consultations, j'aurais des idées très précises sur la manière dont ce fonds pourrait être structuré pour soutenir ce que nous essayons de réaliser au pays avec des projets à grande échelle.

[Français]

L'hon. Martine Hébert: Nous nous entendons sur le fait que c'est important. Nous sommes à un moment crucial pour notre économie et, si nous voulons, entre autres, diversifier nos exportations, il faut construire plus de ports, il faut avoir des infrastructures qui vont soutenir cette diversification. Donc, je suis tout à fait d'accord avec vous. Merci beaucoup de vos réponses.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, sénatrice.

Je cède la parole à M. Gunn pour cinq minutes.

Aaron Gunn: Madame Baird, je voudrais revenir sur une chose que vous avez dite, afin de clarifier un point.

Est-il possible que des employés du BGP soient essentiellement prêtés par les mêmes entreprises du secteur privé qui financent également ou participent d'une autre manière aux projets dont le Bureau est saisi?

Louise Baird: Non, je ne suis au courant de rien.

Aaron Gunn: Il serait impossible qu'un employé soit prêté par la Banque TD alors que celle-ci finance également un projet.

Je vous remercie de cette précision.

Madame Farrell, l'un des rôles du BGP est de recommander que les projets soient désignés comme étant dans l'intérêt national. Est-ce exact? Le propriétaire ou l'actionnaire d'un projet donné a-t-il une incidence sur la probabilité que l'initiative ait la désignation?

Dawn Farrell: Je ne suis pas certain de comprendre ce que vous voulez dire par là. Pouvez-vous nous donner un exemple?

Aaron Gunn: L'un des rôles du BGP est de désigner les projets qui sont proposés et qui ont été renvoyés comme étant dans l'intérêt national. Le propriétaire d'un projet donné a-t-il une incidence sur la probabilité que l'initiative ait la désignation du Bureau?

Dawn Farrell: Pas à ma connaissance.

Aaron Gunn: Le fait qu'il s'agisse d'une entreprise canadienne ou d'une entreprise d'État américaine a-t-il une incidence sur la façon dont vous évaluez le projet et ses critères?

Dawn Farrell: Non.

Aaron Gunn: Êtes-vous disposée à désigner un projet comme étant d'intérêt national s'il relève de la compétence fédérale, mais qu'il n'a pas l'aval du gouvernement provincial correspondant?

Dawn Farrell: Ce n'est pas moi qui désigne.

Aaron Gunn: Vous recommandez la désignation. Est-ce exact?

Dawn Farrell: Oui. Si l'on me demande de mener l'évaluation en vue de la désignation, il y a beaucoup de travail à accomplir pour déterminer si notre bureau émettrait une recommandation et fournirait toutes les preuves justifiant le recours à la désignation. Je pense qu'il y aurait une évaluation approfondie de tous les critères auxquels vous faites référence.

Aaron Gunn: Seriez-vous disposée à recommander qu'un projet soit désigné d'intérêt national s'il n'a pas l'aval du gouvernement provincial où il doit être réalisé?

Dawn Farrell: Encore une fois, je ne peux pas simplement dire: «Voilà. Il est désigné.»

Je soulignerais certainement que...

Aaron Gunn: Vous ne faites que formuler la recommandation. Je comprends bien.

Ma seule question est la suivante: êtes-vous ouverte à l'idée?

Dawn Farrell: Je suis obligée de consulter les provinces. Je suis tenue d'évaluer la raison pour laquelle les provinces ne seraient pas disposées à l'accepter, ce qu'elles en pensent ou à quoi la situation ressemble, mais en fin de compte...

Aaron Gunn: Encore une fois, c'est le gouvernement qui prend la décision finale. De votre point de vue, la province n'a pas de droit de veto sur votre recommandation.

Dawn Farrell: Ces décisions dépassent mes compétences. Mon travail consiste à fournir toutes les données provenant de l'ensemble des parties prenantes sur tous les différents aspects...

• (2045)

Aaron Gunn: Est-ce que vous formulez une recommandation finale — comme un oui ou un non — ou fournissez-vous simplement des éléments de preuve?

Dawn Farrell: C'est le ministre qui formule la recommandation définitive.

Aaron Gunn: N'est-ce pas là la décision?

Dawn Farrell: Le ministre décide s'il va recommander ou non le projet au premier ministre et au Cabinet.

Aaron Gunn: Vous ne faites que fournir des preuves.

Dawn Farrell: Je lui fournis l'ensemble du travail.

Aaron Gunn: Vous tenez compte du point de vue d'un gouvernement provincial, mais c'est au ministre de décider ce qui constitue un motif d'exclusion ou non.

Dawn Farrell: Je dirais que l'efficacité de mon travail réside dans le fait que je fournis une évaluation très claire et précise des enjeux, de la manière dont il y a un juste équilibre entre eux, de la façon dont ils se présentent pour l'ensemble des parties prenantes, et de la manière dont ils tiennent compte des différents facteurs prévus au projet de loi. Je transmets ensuite le tout au ministre.

Aaron Gunn: En ce qui concerne les obligations constitutionnelles du Canada en vertu de l'article 35, les remplissez-vous ou évaluez-vous ce qu'il faudrait pour qu'un projet soit approuvé plus efficacement?

Dawn Farrell: Je vais demander à M. Van Walleghem de répondre à cette question très clairement.

Rob Van Walleghem (avocat général et vice-président, Affaires autochtones, Bureau des grands projets): En ce qui concerne une possible désignation, nous menons des consultations conformément à la loi. Si une désignation est envisagée pour un projet, nous lancerons le processus de consultation. La loi nous y oblige. En réalité, nous menons des consultations à trois occasions: une première fois, sur la question de la désignation elle-même; une deuxième fois, sur les conditions qui seraient établies selon cette désignation; et une troisième fois, si l'un de ces éléments venait à changer au fil du temps.

En tant que membres de l'équipe du Bureau des grands projets, il nous incombe de mener de telles consultations.

Aaron Gunn: D'accord.

Ma dernière question s'adresse à vous, madame Farrell. Vous avez été cheffe de la direction de Trans Mountain. Y a-t-il des enseignements que vous avez tirés de cette expérience et qui pourraient s'appliquer aujourd'hui au Bureau des grands projets?

Dawn Farrell: Oui, il y en a beaucoup. J'ai également été cheffe de la direction de TransAlta. J'ai construit des centrales électriques au Canada, en Australie, aux États-Unis et au Mexique. J'ai 40 ans d'expérience dans le domaine.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, madame Farrell.

Le temps est écoulé.

Monsieur Louis, vous disposez de cinq minutes.

Tim Louis: Merci, madame la présidente.

Merci de rester avec nous. C'est très utile. Nous commençons à mieux comprendre ce que vous faites et l'importance de votre travail.

Nous constatons qu'il y a tout un travail de coordination entre le Bureau des grands projets, le gouvernement fédéral, ses ministères et ses organismes, les organismes de réglementation, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les parties prenantes, les partenaires autochtones et les promoteurs de projets — c'est une liste assez longue —, de sorte que tous collaborent pour que les processus d'octroi de permis et d'approbation se déroulent plus efficacement et avec moins de chevauchements. Compte tenu de cette longue liste, pourriez-vous nous parler du travail de coordination entre un si grand nombre de parties prenantes, tant des défis — qui peuvent sembler plus évidents — que des possibilités qui existent également?

Dawn Farrell: Je pensais que cette entreprise serait plus complexe, mais pour en revenir à l'enthousiasme des Canadiens, des promoteurs, des fonctionnaires, des gouvernements et des provinces, tout le monde est enthousiaste et chacun veut apporter sa contribution. Je pense que les Canadiens ont aujourd'hui un sentiment d'urgence, compte tenu du monde dans lequel nous vivons et à la vue de ce qui se passe, que ce soit au Moyen-Orient, aux États-Unis ou ailleurs. Je n'ai pas constaté le moindre signe de résignation, ni entendu que c'était impossible, ni senti le moindre manque de détermination quant à notre capacité d'y parvenir. Ce n'est pas une chose à laquelle je m'attendais.

Je m'attendais à devoir nager à contre-courant, ce qui a été le cas pendant la majeure partie de ma carrière. À la place, je me retrouve face à un déferlement de projets que les gens veulent voir aboutir. Notre principal défi consiste à reprendre les projets là où ils en sont et à aider ensuite les promoteurs. Parfois, les promoteurs ne sont pas prêts à travailler avec nous parce qu'ils sont en fait dans un autre système. Ils nous disent: « oh, nous ne procédons pas par étapes ? » Je leur réponds que non, nous faisons tout en même temps. Il a été un peu difficile de préparer les promoteurs à cette situation, mais en même temps...

Encore une fois, j'ai une grande expérience dans la réalisation de projets. Au cours de ma carrière, j'ai passé cinq ans en Colombie-Britannique. J'étais vice-présidente à la production et nous menions également des chantiers à l'époque. J'ai beaucoup travaillé avec les Premières Nations durant cette période. Aujourd'hui, je constate que nos collectivités autochtones veulent savoir ce qu'elles doivent faire. Elles disent qu'elles sont prêtes à se lancer. Par conséquent, comment nous préparons-nous? Comment nous positionnons-nous?

Je constate simplement que les temps ont changé. Nous essayons de surfer sur la vague en rassemblant les gens, en simplifiant les choses, en restant concentrés et en respectant les délais. C'est un

travail difficile, mais c'est aussi un travail très inspirant quand on voit ce que les Canadiens sont prêts à accomplir.

● (2050)

Tim Louis: Je vous remercie.

Je pense que vous avez répondu à la question que j'allais poser, qui portait sur ce changement de paradigme consistant à faire les choses en même temps plutôt que les unes après les autres. Il semble que ce soit l'un des éléments qui ont le plus de répercussions. Est-ce bien le cas?

Dawn Farrell: Oui et c'est parce que les collectivités autochtones étaient elles-mêmes consultées par sept ou huit services gouvernementaux distincts au sujet du même projet, ce qui était très lourd pour elles. Mener une seule consultation, avec l'évaluation d'impact et l'obtention des permis, le tout en même temps, avec un seul ensemble de renseignements... C'est épuisant pour les promoteurs de devoir reformuler les renseignements de 15 façons différentes pour 15 fins différentes. Regrouper le tout en une seule fois simplifie grandement ce que nous avons à faire.

Ce que je sais au sujet des Canadiens — et je l'ai constaté avec Trans Mountain —, c'est que personne ne veut causer la mort d'une multitude de poissons ou d'oiseaux ni rien de ce genre. Les gens veulent faire les choses correctement, mais ils veulent aussi pouvoir les accomplir en temps opportun, de manière efficace, sans que leurs dossiers restent sur un bureau. Ce sont là des situations auxquelles nous avons tous été confrontés au cours de notre vie.

C'est assez excitant. Bien sûr, si nous parvenons à réaliser certains des projets que nous essayons de mener à bien et que nous entrons véritablement dans un monde où nous pouvons utiliser la numérisation et l'automatisation pour une partie des renseignements, nous aurons là une véritable possibilité. Je pense que nous avons l'occasion de prendre une longueur d'avance sur le reste du monde. Nous ne changeons pas nos valeurs. Nous apprenons simplement à les mettre en pratique en utilisant la technologie. Nous apprenons à innover dans notre façon d'élaborer les politiques. C'est intéressant.

Tim Louis: Merci beaucoup.

Mon temps est écoulé.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): C'est maintenant à votre tour, sénateur Quinn.

L'hon. Jim Quinn: Merci, madame la présidente.

Merci encore de votre présence ce soir.

Je voudrais revenir un peu sur la question que j'avais posée au ministre LeBlanc au sujet des différentes étapes clés du processus. Je crois que le ministre a mentionné deux ou trois autres éléments qui font partie des étapes du processus.

Disposez-vous d'un tableau qui indique les principaux points d'entrée des projets proposés? Pourriez-vous nous le fournir?

Dawn Farrell: Oui.

L'hon. Jim Quinn: Ce serait formidable, merci.

Dawn Farrell: Nous n'avons tout simplement pas eu le temps. C'est un tableau utile pour vous tous et pour votre comité. Nous pouvons prendre le temps de vous expliquer en détail en quoi consistent les étapes en question.

L'hon. Jim Quinn: Nous pourrions peut-être consacrer une séance distincte au tableau.

C'est ce qui m'amène à ma deuxième question, que j'ai également évoquée avec le ministre LeBlanc. Notre rôle consiste à évaluer le rendement du ministre au sein du Cabinet quant au projet de loi C-5. Que devrions-nous faire? À la vue du tableau, devons-nous attendre jusqu'à la désignation ou encore nous renseigner sur les processus auxquels vous participez afin que nous puissions préparer en toute confiance un rapport qui rend compte du travail qui a été accompli avant la désignation?

Dawn Farrell: Quand on m'a proposé le poste, on ne m'a pas dit que ma mission consistait à mettre en œuvre le projet de loi C-5, à désigner trois projets, à constituer une équipe et à mener à bien le processus de désignation. On m'a dit: « Nous allons créer un groupe chargé des grands projets au Canada. C'est ce que nous allons faire pour commencer véritablement à accélérer notre capacité à conjuguer les valeurs canadiennes avec les pratiques exemplaires en matière de gestion de projet, le travail des promoteurs et ce que l'on doit accomplir au sein des différents ordres de gouvernement. Vous disposez de l'outil que constitue le projet de loi C-5, si vous devez l'utiliser, concernant la période de deux ans. Votre travail consiste à déterminer comment on peut amener tout le monde à faire avancer les choses en deux ans ou moins sur le plan réglementaire, puis à faire en sorte que les travaux commencent. Dans ce cadre, nous voulons également que vous coordonniez le financement de manière à ce que nous utilisions le moins de fonds publics possible et le plus de fonds du secteur privé possible, afin de pouvoir accélérer le processus. »

Voilà. J'ai voulu vous donner ainsi le contexte dans lequel on m'a confié la tâche que j'accomplis. Si vous souhaitez m'évaluer, vous devez vous demander si je m'acquiesce de cette tâche.

L'hon. Jim Quinn: Je suis désolé de vous interrompre. Il ne s'agit pas nécessairement de vous évaluer en tant que personne ou quoi que ce soit du genre. Il s'agit pour nous d'évaluer le rendement par rapport à ce qui est prévu dans la loi, de sorte que nous puissions déposer un rapport tous les 180 jours pour confirmer que les choses vont bon train, etc.

Encore une fois, nous pourrions peut-être discuter plus tard de notre rôle, car je ne sais pas exactement ce qu'il en est, mais je sais que nous devons procéder à cette évaluation.

Je voudrais passer à un autre sujet, faute de temps. On a parlé de Contrecœur par le passé. Je m'intéresse aux ports depuis longtemps. Il en est question depuis des décennies, comme on l'a déjà mentionné. Le secteur privé n'a jamais vraiment voulu participer. Il ne voulait pas investir.

Votre bureau examine-t-il l'analyse de rentabilité qui est présentée? Faites-vous appel à des spécialistes pour déterminer, par exemple à Contrecœur, quelles sont les prévisions sur les cargaisons? J'ai lu les documents sur le port et on y indique que le volume a augmenté de 3,4 % l'année dernière. On n'en dit pas beaucoup sur les années précédentes.

Quelle est exactement la question de capacité qui se pose dans le cas du projet de Contrecœur? Quel est le rôle du ministère des Transports? Quel est celui du ministère des Infrastructures? Le Conseil du Trésor et le ministère des Finances participent-ils également au processus, ou est-ce que c'est le Bureau des grands projets qui donne son feu vert, le ministre qui prend la décision, puis les fonds sont débloqués? Doit-on repasser par les organismes et les ministères centraux?

• (2055)

Dawn Farrell: De combien de temps est-ce que je dispose?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Vous avez une minute.

Dawn Farrell: Je vais essayer d'aller à l'essentiel. C'est à l'Administration portuaire de Montréal qu'il revient de prendre ces décisions. Lorsque le projet nous a été soumis, nous avons dû déterminer si l'analyse de rentabilité était correcte et s'il existait un moyen de le financer sur cette base.

En fin de compte, c'est la Banque de l'infrastructure du Canada qui a financé le dossier. C'est elle qui a fait preuve de diligence raisonnable et qui a décidé d'investir dans la partie maritime du projet. Dans ce cadre, un autre volet de financement intervient lorsque DP World vient évaluer comment la partie terrestre sera financée. Concrètement, nous avons contribué à ce que la Banque de l'infrastructure du Canada participe, à la validation de l'analyse de rentabilité et à l'obtention du financement de sorte que les travaux puissent commencer. C'est ainsi que le projet a fonctionné.

L'hon. Jim Quinn: Mon temps est écoulé.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, sénateur.

Monsieur Hardy, allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de cinq minutes.

[Français]

Gabriel Hardy: Merci.

Je remercie les témoins d'être avec nous.

Madame Baird, d'entrée de jeu, j'aimerais savoir combien coûte le Bureau des grands projets aux contribuables, aux citoyens canadiens? Combien coûte toute cette administration libérale?

[Traduction]

Louise Baird: Dans le dernier budget, le Bureau s'est vu allouer un montant total de 213,8 millions de dollars sur cinq ans. Notre budget pour l'exercice en cours s'élève à 42 millions de dollars.

[Français]

Gabriel Hardy: Quarante-deux millions de dollars, d'accord. Combien de projets désignés d'intérêt national ont été réalisés en huit mois? On est rendu à combien de projets pour 42 millions de dollars en un an?

[Traduction]

Dawn Farrell: Il n'y en a aucun jusqu'à maintenant.

Gabriel Hardy: Aucun... D'accord.

[Français]

C'est parfait.

[Traduction]

Dawn Farrell: Il n'y en a aucun désigné.

[Français]

Gabriel Hardy: Selon le *Financial Times*, un groupe d'industriels privés a dit que la bureaucratie libérale était plus lourde à vivre que les droits de douane américains. Est-ce que vous pensez que la bureaucratie est un frein à la réalisation des grands projets?

[Traduction]

Dawn Farrell: En ce qui concerne les outils dont nous disposons au Bureau des grands projets, dans le cadre de notre travail de collaboration avec les provinces et le gouvernement fédéral, il nous reste encore beaucoup à apprendre pour atteindre le niveau d'accélération que je pense que nous pouvons atteindre au pays, ainsi que le niveau de simplicité, sans aucun doute.

Je dirais que, par rapport à l'année dernière, nous avons clairement pris de la vitesse.

[Français]

Gabriel Hardy: Donc, dans le fond, ce que vous nous dites, c'est que, à ce jour, en 2026, nous devrions avoir des processus beaucoup plus efficaces pour être capables de créer de grands projets. Ça fait 11 ans que les libéraux sont là. On vient de réaliser il y a un an qu'il faut que ça accélère.

Les projets devraient être plus efficaces avec une bureaucratie moins lourde, peut-être. Ça permettrait d'avoir une meilleure efficacité, finalement, à créer de grands projets et à enrichir notre société. C'est ça que je comprends.

[Traduction]

Dawn Farrell: Je suis entrée en fonction le 1^{er} septembre. Mon travail est de reprendre les choses à partir de cette date.

[Français]

Gabriel Hardy: C'est bon.

[Traduction]

Dawn Farrell: C'est tout ce dont je vais parler.

[Français]

Gabriel Hardy: Merci. J'ai une question sur l'ingérence étrangère ou, peut-être, les influences étrangères. Parmi les projets à l'étude avec le Bureau, est-ce qu'il y a des projets dans lesquels des États étrangers détiennent de la participation?

Je vous donne un exemple, car j'ai fait quelques recherches. Il y a la fameuse route vers la mine d'Izok Lake dans le projet de route et port de Grays Bay, dont la réalisation est accélérée. Or c'est la China Minmetals Corporation de MMG qui détient la mine. Donc, c'est une route qui va être payée à 75 % par les contribuables, au coût de 1,2 milliard de dollars, mais qui va être utilisée, finalement, pour des mines qui appartiennent à la Chine.

Est-ce que ça fait partie de vos analyses, quand vous dépensez l'argent des citoyens? Est-ce que ça fait partie des sonnettes d'alarme?

• (2100)

Louise Baird: Je peux dire que nous travaillons étroitement avec nos collègues des autres ministères, comme celui de la Sécurité publique. Nous avons un processus établi avec nos collègues. Donc, pour chaque projet confié au Bureau des grands projets, nous avons un processus impliquant nos collègues dans les autres ministères.

[Traduction]

Les responsables de la sécurité nationale réalisent pour nous une évaluation de la sécurité nationale en collaboration avec l'ensemble des services de sécurité du gouvernement fédéral. Ils sont en mesure de nous fournir les renseignements. Nous travaillons régulièrement avec eux, car il arrive que des changements surviennent dans

les projets, qu'il s'agisse de l'arrivée de nouveaux promoteurs ou de nouvelles personnes concernées.

Ce sont là des éléments auxquels nous prêtons attention et nous communiquons les renseignements à nos collègues de Sécurité publique Canada.

[Français]

Gabriel Hardy: Je vous remercie de votre réponse.

Vous parlez de sécurité. Vous avez donné une réponse, tantôt, sur laquelle j'aimerais revenir. En fait, j'aimerais comprendre quelle est la procédure pour les conflits d'intérêts en lien avec les employés qui arrivent de grandes banques, qui sont payés partiellement par ces dernières et qui, finalement, interviennent dans le processus de sélection.

Vous dites que vous ne pouvez pas révéler d'où ils viennent, pour qui ils travaillaient. Cependant, s'ils ont un impact dans le processus de décision, et que ça adonne que leur banque a peut-être des intérêts dans le projet sur lequel ils ont un impact, quel est le processus pour être sûrs de clarifier la situation, pour que les Canadiens et les Québécois soient rassurés qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts là-dedans? Quel est votre processus?

Louise Baird: Tous les employés doivent remplir les formulaires sur les conflits d'intérêts.

[Traduction]

Ils doivent respecter les règles relatives aux conflits d'intérêts comme tout autre fonctionnaire. Des procédures ont été mises en place pour garantir qu'il n'y ait pas...

[Français]

Gabriel Hardy: N'y a-t-il pas un processus inverse, où c'est vous qui vous assurez qu'il n'y a pas d'interaction?

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je suis désolée, mais le temps est écoulé, monsieur Hardy.

Je vais céder la parole à Mme Bendayan pour cinq minutes.

L'hon. Rachel Bendayan: Merci.

Madame Farrell, je tiens tout particulièrement à vous remercier de vous être déplacée depuis Calgary pour être parmi nous aujourd'hui. Je pense qu'il est très important que nous ayons ces discussions.

J'ai entendu la réponse que vous avez donnée tout à l'heure à la question de mon collègue conservateur, qui vous demandait combien de projets avaient été désignés grâce aux fonds qui vous ont été alloués. Vous avez répondu « aucun », mais il ne s'agit là que des projets désignés. Vous avez travaillé à de nombreux projets au cours des deux ou trois derniers mois, ce qui rappelle aux Canadiens que vous n'occupez votre poste que depuis peu de temps.

Je suis une députée de Montréal et, comme vous pouvez l'imaginer, le port de Montréal me tient particulièrement à cœur. Si j'ai bien compris ce que vous avez dit précédemment, vous avez pris des mesures pour faciliter le démarrage des travaux à Contrecoeur. Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet.

J'aimerais surtout que vous nous parliez du travail que vous accomplissez pour accélérer la mise en œuvre d'autres projets. Vous avez mentionné que de nombreux promoteurs du secteur privé travaillent avec votre bureau. Je ne vous demande pas leurs noms. Je comprends qu'il est important de préserver la confidentialité à cet égard.

Pourriez-vous donner au Comité une idée du nombre de projets pour lesquels vous travaillez activement avec ces promoteurs du secteur privé? Je reprends ce que vous avez dit. N'hésitez pas à me corriger si je me trompe. Vous avez mentionné que plusieurs promoteurs privés s'adressent à vous compte tenu de la loi, du projet de loi C-5 et de l'existence de votre bureau. Ils y voient un espoir pour la réalisation de nouveaux projets. Vous avez également mentionné précédemment que la désignation ne s'appliquerait qu'aux projets de grande envergure. Il y a de nombreux autres projets qui vous sont soumis et pour lesquels vous apportez votre aide, si je comprends bien. Peut-être souhaiteriez-vous dire quelque chose à ce sujet.

Dawn Farrell: Merci.

Vous avez tout à fait raison. Nous ne restons pas assis bien confortablement dans notre bureau à attendre qu'un projet soit désigné. La désignation est un outil que nous gardons à l'esprit dans nos interactions avec les promoteurs.

Parmi les 15 projets sur lesquels nous travaillons en ce moment, certains sont plus avancés que d'autres. Par exemple, nous avons travaillé avec Darlington pour obtenir le financement de la première unité de cette centrale. Le promoteur doit maintenant trouver du financement pour les trois prochaines unités, et nous allons apporter notre collaboration à cette fin.

Dans le Nord, la route de la vallée du Mackenzie a été désignée en février comme l'un des projets d'importance nationale. Nous avons aujourd'hui une équipe qui travaille avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour déterminer comment mettre sur pied une organisation afin que nous puissions être prêts à construire la route de la vallée du Mackenzie au printemps prochain, ce qui nous oblige à prendre sans tarder toutes sortes de dispositions et de mesures de financement en prévision du début des travaux.

Nous allons par ailleurs contribuer à un projet considéré comme étant déjà en cours, soit celui de la mine de cuivre Foran à McIlvenna Bay, en Saskatchewan, qui devrait passer à une autre étape.

Pour sa part, le projet de ligne de transport d'électricité de la côte nord de la Colombie-Britannique comporte trois phases. Nous avons aidé à finaliser le financement des phases 1 et 2, et nous travaillons actuellement avec un promoteur pour la phase 3. Il y a là un certain nombre d'options à évaluer. En outre, différentes questions doivent également être réglées sur le front autochtone dans le cadre de ce projet.

Nous avons aidé Nouveau Monde Graphite à finaliser la vente de son graphite par l'entremise du gouvernement canadien, puis nous avons aidé l'entreprise à régler tous les détails pour passer à l'étape finale du financement. Je pense que c'était à la fin avril. On fait le nécessaire pour pouvoir entreprendre les travaux au début du mois de mai. Nous entamons la deuxième phase pour les aider à mettre en place leur usine qui sera située à Bécancour. Dans ce cas particulier, il s'agit également de veiller à ce qu'ils aient accès à tous les différents ministères et gouvernements en Europe afin que nous puissions fournir ce graphite à nos partenaires de l'Union européenne.

Chaque projet est différent, et chacun d'eux comporte des éléments liés à la réglementation, au financement et à l'accès à toute l'aide que nous pouvons apporter pour assurer sa réussite sur le plan financier.

• (2105)

L'hon. Rachel Bendayan: Merci.

Si vous avez d'autres exemples dont vous aimeriez faire part au Comité, n'hésitez pas à nous les faire parvenir. Je vous remercie de cet intéressant échantillon du travail que vous faites.

Vous avez indiqué tout à l'heure que le simple fait qu'un projet soit soumis, sans qu'il soit nécessairement désigné, envoie un signal. Pouvez-vous nous dire quel signal cela envoie?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Il vous reste 10 secondes.

Dawn Farrell: Cela envoie le signal que le Canada est ouvert aux affaires et que c'est assurément une bonne idée d'investir chez nous.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup.

Nous passons à la sénatrice White pour une période de cinq minutes.

L'hon. Judy A. White: Je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître devant nous ce soir. Je suis reconnaissante à vos collègues en ligne pour tout le temps qu'ils nous consacrent. La journée est longue.

Je vais vous poser mes questions sous l'angle de la perspective autochtone. La première chose qui m'intrigue, c'est la façon dont va se concrétiser le consentement préalable, libre et éclairé. Plus important encore, quelles mesures les ministères prendront-ils pour s'assurer qu'il y a consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause? Y a-t-il un modèle à suivre, une liste de vérification ou un minimum requis en matière de documentation?

Dawn Farrell: Monsieur Van Walleghem, je vous cède la parole.

Rob Van Walleghem: Merci.

Au cours de l'été, nous avons participé à neuf séances de mobilisation régionales, et des questions de cet ordre ont souvent été soulevées. Nous sommes donc en territoire connu.

En ce qui concerne le consentement préalable, libre et éclairé, tout le monde veut passer immédiatement au consentement. Mais pourquoi ne pas commencer plutôt par le commencement?

Que signifie « libre » dans ce contexte? Cela veut dire que la communauté a la possibilité de prendre une décision, d'en arriver à une entente, mais qu'il lui est impossible de le faire si on ne lui en donne pas les moyens. Il faut que cela se fasse aussi tôt que possible. En fait, cela ne peut jamais être trop tôt. Pendant trop longtemps, les communautés n'ont pas été mobilisées assez tôt dans le processus. C'est ainsi que vous vous retrouvez avec des retards et des coûts accrus lorsque vous en venez à vous heurter à des problèmes que vous auriez pu régler dès le départ s'il y avait eu mobilisation à ce moment-là. Voilà donc pour l'aspect libre et préalable du consentement. Lorsqu'une communauté est mise au fait d'un projet à venir, il faut lui fournir tous les renseignements pertinents. Si un promoteur a de l'information, il doit la communiquer. Les groupes autochtones ont le droit d'avoir des réponses lorsqu'ils se posent des questions, notamment quant à la protection du territoire. Ils ont le droit de poser ces questions et ils devraient obtenir des réponses.

Lorsqu'on prend toutes les dispositions qui s'imposent quant au consentement préalable, on pave en fait la voie à une prise de décisions partagée en temps réel. Les intéressés participent directement à la conversation. Puis, tout à coup, le consentement devient un sujet plus facile à aborder parce que l'on a déjà démontré la valeur qu'on lui accorde. C'est ainsi qu'on obtient le soutien des communautés.

De plus, les dirigeants autochtones ont leurs propres commettants auxquels ils doivent rendre des comptes, et nous devons respecter cela. Comme nous l'avons vu lors des séances de mobilisation régionales, la bonne foi et la volonté inébranlable d'aller de l'avant ne font absolument aucun doute.

• (2110)

L'hon. Judy A. White: Merci beaucoup de cette excellente réponse.

Ma prochaine question porte sur les mécanismes de règlement des différends. Nous voulons éviter les litiges. Quels sont les mécanismes non judiciaires à la disposition des nations autochtones qui jugent insuffisantes les consultations menées ou la mesure dans laquelle elles ont pu y participer? À quelle étape peuvent-elles réclamer que leurs préoccupations soient entendues et à quels mécanismes leur donnez-vous accès à cette fin?

Rob Van Wallegghem: Avant que les projets nous soient soumis, nous nous attendons à ce que des mesures de mobilisation suffisantes aient été déployées. Ces mécanismes non judiciaires que vous évoquez nous permettent d'éviter l'ensemble des complications et des délais associés aux recours juridiques. Nous savons tous de quoi il en retourne. Tout bon avocat vous dira qu'il est toujours préférable d'éviter un procès.

Les moyens à notre disposition passent par une mobilisation immédiate, suivie de consultations fréquentes et exhaustives aboutissant au besoin à des accommodements réalistes.

Je crois que si nous le faisons en toute sincérité en maintenant le dialogue significatif nécessaire, nous allons pouvoir atténuer ces pressions.

L'hon. Judy A. White: Excellent. J'ai une autre question.

La confiance du public dépend de la transparence, et c'est dans cette optique que les peuples autochtones réclament avec une grande ferveur d'être présents à la table et d'être entendus.

Utiliserons-nous un paramètre ou y a-t-il un moyen d'élaborer un paramètre pour déterminer si cette loi consolide bel et bien — et c'est ce que nous souhaitons — les relations avec les peuples autochtones pour nous faire cheminer vers la réconciliation?

Rob Van Wallegghem: Vous avez parlé de « confiance », un terme extrêmement puissant et dangereux à utiliser pour les gens qui n'en saisissent pas toute la signification, ce qui n'est bien sûr pas votre cas, car vous n'auriez pas soulevé la question.

Une partie du travail que nous faisons avec les promoteurs consiste à nous assurer qu'ils comprennent ces choses et à ce qu'ils donnent suite aux engagements qu'ils prennent en présentant leur projet. On ne peut pas faire des promesses et ne pas les tenir, parce que la confiance est très fragile.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je suis désolée. Le temps est écoulé. Je vous remercie.

Monsieur Bonin, vous avez cinq minutes.

[Français]

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, vous avez dit que le projet d'expansion du pipeline de sables bitumineux Trans Mountain, qui a coûté 34 milliards de dollars, aidait à lutter contre les changements climatiques. Je sais que vous avez été PDG de Trans Mountain, mais vous ne l'êtes plus.

Pensez-vous toujours que les pipelines sont bons pour la lutte climatique?

[Traduction]

Dawn Farrell: Ce à quoi je faisais allusion dans ce témoignage, c'est qu'une grande partie du pétrole lourd canadien qui est exporté vers les marchés de l'Est est utilisée pour fabriquer du plastique.

[Français]

Patrick Bonin: Est-ce que vous pourriez répondre par oui ou non? Je n'ai pas beaucoup de temps.

[Traduction]

Dawn Farrell: On s'en sert pour fabriquer du plastique pour les voitures électriques parce qu'il n'y a pas de gaz naturel pour produire le naphtha.

[Français]

Patrick Bonin: Je répète ma question: aujourd'hui, en tant que dirigeante du Bureau des grands projets, maintenez-vous toujours qu'un pipeline contribue à la lutte climatique, oui ou non?

[Traduction]

Dawn Farrell: Dans le cas du pétrole canadien qui va vers l'Ouest, je pense que c'est le cas.

[Français]

Patrick Bonin: Pouvez-vous répondre par oui ou non?

[Traduction]

Dawn Farrell: Je crois avoir répondu à votre question.

[Français]

Patrick Bonin: C'est peut-être l'interprétation, mais ma question...

L'hon. Rachel Bendayan: Selon le Règlement, le témoin n'est pas obligée de répondre à votre question par oui ou non, monsieur Bonin.

Patrick Bonin: D'accord, mais je n'ai pas eu de réponse.

Gabriel Hardy: J'invoque le Règlement.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Allez-y pour un rappel au Règlement.

[Français]

Gabriel Hardy: Je veux juste rappeler à mes collègues qu'on ne devrait pas s'adresser directement à un député pour lui dire ce qu'il doit faire ou ne pas faire, alors que nous avons tous un temps de parole égal, à cette table.

L'hon. Rachel Bendayan: Je suis désolée. Cela me fera plaisir de m'adresser à la présidence.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): C'est noté. Vous pouvez poursuivre.

Dawn Farrell: Oui, madame la présidente.

[Français]

Patrick Bonin: Je comprends que vous pensez toujours que...

• (2115)

[Traduction]

Dawn Farrell: Madame la présidente, ma réponse est la suivante: dans le cas du pétrole lourd canadien, qui est exporté vers les raffineries de l'Est, une grande partie est soumise au craquage pour être transformée en naphtha, qui lui-même sert à fabriquer du plastique, lequel fait partie de la chaîne d'approvisionnement des voitures électriques.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord. Madame Farrell, si vous ne pouvez pas me répondre...

[Traduction]

Dawn Farrell: Je pense que cela contribue à la lutte contre les changements climatiques.

[Français]

Patrick Bonin: Le ministre a dit que l'augmentation des exportations de pétrole et gaz était dans l'intérêt national du Canada. Êtes-vous d'accord?

[Traduction]

Dawn Farrell: Oui, je suis d'accord avec lui.

[Français]

Patrick Bonin: Il n'est pas expert, mais j'imagine que vous, vous l'êtes. Évidemment, une augmentation des exportations implique une augmentation de la production de pétrole et de gaz. Est-ce que, selon vous, une augmentation de la production de pétrole et de gaz est dans l'intérêt national du Canada?

[Traduction]

Dawn Farrell: J'estime que si les projets réalisés au pays satisfont à tous les critères de la Loi visant à bâtir le Canada, ils sont dans l'intérêt national.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord. C'est donc un oui. Merci.

Est-ce que, selon vous, l'augmentation de la production de pétrole et de gaz et la construction de nouveaux pipelines sont compatibles avec les objectifs du Canada à l'égard de la lutte contre les changements climatiques, qui est l'un des facteurs d'évaluation des projets?

[Traduction]

Dawn Farrell: Lorsque nous examinons les différents projets d'exportation, et si nous envisageons un nouveau pipeline en particulier, nous considérons tous les projets qui vont de pair, y compris celui de Pathways Alliance. Ce projet permettrait de réduire les gaz à effet de serre grâce au captage et au stockage du carbone afin de compenser une partie des émissions associées à la production de ce pétrole. Je pense que cet ensemble de mesures est à notre avantage.

[Français]

Patrick Bonin: Est-ce que vous avez une liste de critères pondérés, soit une grille d'analyse, essentiellement, pour les évaluations plus approfondies que vous faites des projets? Le cas échéant, pouvez-vous nous soumettre cette grille, ainsi que les évaluations pour les 15 projets de cette stratégie?

[Traduction]

Dawn Farrell: Monsieur Van Wallegghem pourra vous répondre à ce sujet.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Il reste quatre secondes, alors nous allons peut-être en rester là.

[Français]

Patrick Bonin: Je demande juste que vous nous soumettiez cette liste.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Dhaliwal, à vous la parole.

Sukh Dhaliwal: Merci, madame la présidente. Je vais partager mon temps avec M. Beech.

Merci, madame Farrell, et merci à votre équipe pour son leadership.

L'un des principaux objectifs est de créer un environnement d'investissement plus prévisible. De quels outils vous servez-vous pour que les promoteurs et les investisseurs demeurent en pleine confiance, du développement d'un projet jusqu'à sa mise en oeuvre?

Dawn Farrell: Comme je l'ai dit, il faut différents outils pour bâtir la confiance, surtout dans les grands projets. Il s'agit souvent de mégaprojets qui nécessitent des investissements importants et qui doivent être réalisés sur une longue période. Les promoteurs qui songent à engager des dépenses pour le développement de ces projets doivent savoir dès le départ s'il y a des écueils ou des difficultés qui pourraient faire obstacle à leur investissement et leur faire perdre beaucoup d'argent. Ensuite, une fois qu'ils ont obtenu l'approbation réglementaire requise, ils doivent savoir qu'ils peuvent mener à terme le projet en respectant les délais impartis et le budget établi.

Il s'agit souvent, d'abord et avant tout, d'outils réglementaires leur procurant l'assurance que l'évaluation d'impact et la délivrance des permis se feront de pair, qu'il s'agira de permis valides à long terme qui survivront à tous les ordres de gouvernement et qui sont monnayables, en ce sens qu'ils permettent de lever des fonds. Les promoteurs doivent savoir qu'une fois la construction amorcée et le projet mis en œuvre, ils ne devront pas composer avec des retards inutiles ou prolongés parce que les normes sont modifiées en cours de route ou que des gens changent d'avis quant aux résultats recherchés.

Nous travaillons avec une combinaison d'outils stratégiques et réglementaires pour nous assurer de pouvoir mettre en place le bon cadre stratégique et réglementaire permettant à tous les intervenants de travailler de concert, plutôt qu'en vase clos. D'autre part, nous consultons les investisseurs pour vraiment comprendre quelles normes ils souhaitent voir notre pays mettre en place avant d'accepter de financer ces projets.

• (2120)

Sukh Dhaliwal: Merci.

Je cède la parole à M. Beech.

L'hon. Terry Beech: Merci.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que le sénateur Quinn, car j'ai trouvé son approche intéressante.

Le mandat de ce comité est de superviser et d'étudier l'exercice des pouvoirs conférés au gouvernement en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada. Il est probablement injuste de vous demander de répondre à cette question dans le peu de temps à notre disposition, alors je vous invite à nous faire part maintenant de vos commentaires, mais aussi, de concert avec les 100 autres personnes avec lesquelles vous travaillez actuellement au Bureau des grands projets, à nous aider à définir la forme que devrait prendre notre rapport. Nous devons publier un rapport dans un délai de 180 jours, et au bout de 180 jours par la suite, et encore de 180 jours après cela. Vous travaillez sur le terrain au quotidien. Vous avez parlé de vitesse d'exécution et de la possibilité de nous propulser devant les autres pays qui nous livrent concurrence. Mais ce n'est pas la seule mesure qui devrait nous intéresser.

J'aimerais vraiment que vous réfléchissiez sérieusement aux paramètres auxquels le Comité pourrait s'en remettre pour vous aider à connaître les succès espérés. Si vous avez des commentaires à faire dans le temps dont nous disposons, j'aimerais les entendre.

Dawn Farrell: Pas pour l'instant, mais je prends note de la question. Merci.

Sukh Dhaliwal: Je peux peut-être utiliser le reste du temps.

Madame Farrell, des projets comme la ligne de transmission de la côte nord de la Colombie-Britannique et le corridor économique et de sécurité de l'Arctique recourent de multiples administrations et priorités. Comment le Bureau des grands projets assure-t-il l'harmonisation entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones?

Dawn Farrell: C'est simplement en travaillant avec eux. Tous les projets mis en œuvre au Canada relèvent de la compétence d'un ordre de gouvernement. Ils sont souvent réalisés dans une communauté autochtone. Certains peuvent se dérouler sur le territoire d'une municipalité. Bon nombre d'entre eux sont assujettis à des exigences fédérales. Notre travail consiste notamment à nous assurer que tout le monde connaît le rôle respectif des différentes administrations concernées en ayant l'assurance de pouvoir toujours s'adresser à la même instance pour faire part de ses préoccupations. Il faut éviter de changer constamment les règles et de faire en sorte qu'une seule et même requête doive être formulée de 10 façons différentes.

Je pense qu'il faut combiner l'évaluation d'impact et la délivrance de permis. Pour mener à bien un projet, il faut regrouper toutes les exigences quant aux renseignements à fournir par le promoteur et tout ce qui est nécessaire pour les titulaires de droits, car, bien souvent, leurs connaissances et leurs besoins traditionnels ne correspondent pas exactement à ce que les ministères ont à offrir.

Sukh Dhaliwal: Merci.

Merci, madame la présidente.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Comme nous arrivons à la toute fin de notre séance, j'aurais moi-même une question à poser. Je vais demander à mon coprésident de s'assurer que je ne dépasse pas le temps imparti.

Je suis très reconnaissante à la sénatrice White d'avoir posé certaines questions portant directement sur des éléments que j'aurais voulu tirer au clair. Je constate souvent que des Premières Nations veulent générer de nouvelles sources de revenus afin de pouvoir construire les infrastructures dont elles ont besoin et de créer des emplois intéressants pour leur communauté. Les familles veulent acheter de l'équipement de hockey; elles veulent faire ce que toutes les autres familles canadiennes font.

Quels sont les outils dont dispose le Bureau des grands projets pour aider les Premières Nations à participer à ces projets de manière significative et à créer ces sources de revenus tant recherchées?

Dawn Farrell: Monsieur Van Walleghem, vous pouvez commencer, et j'ajouterais peut-être quelque chose.

Rob Van Walleghem: Je vais d'abord vous dire qu'il y a de nombreuses façons d'aborder la question avec les communautés autochtones. Certaines sont très intéressées par une participation au capital, d'autres pas. Certaines souhaiteraient un partage des revenus, d'autres pas. Certaines s'intéressent aux emplois, d'autres aux possibilités d'approvisionnement. Il y a une myriade de choses.

Pour chaque projet, nous examinons les efforts de mobilisation déployés par le promoteur pour savoir ce que recherche exactement la communauté concernée. Que peut faire le promoteur pour régler les problèmes et les préoccupations de cette communauté, et donner suite à ses ambitions et à ses aspirations? Ensuite, nous travaillons à partir de ce constat. Selon ce qui convient à la communauté, nous pouvons voir ce qu'il est possible de faire au titre d'une partie ou de la totalité de ces considérations qui sont fort nombreuses.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup. Je vais m'arrêter ici.

Nous remercions sincèrement les témoins d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Je pense parler au nom de nous tous en vous disant que c'était vraiment éclairant, et que nous vous sommes reconnaissants des réponses que vous nous avez données.

Comme M. Allison souhaite poser une question aux membres du Comité, nous allons peut-être dire au revoir à nos témoins, pour qu'il puisse le faire avant que nous levions la séance.

● (2125)

Le coprésident (Dean Allison): Dans nos motions de régie interne, il est indiqué qu'il est possible pour nos greffiers de commander des collations seulement. Je me rends toutefois compte que la plupart d'entre vous devront travailler pendant l'heure du souper. J'aimerais simplement avoir l'approbation du Comité pour que nous puissions demander au personnel de commander des repas pour nous à ces moments-là.

Auriez-vous l'obligeance de présenter une motion à cet effet, monsieur Dhaliwal?

Sukh Dhaliwal: Je présente une motion pour que des repas soient commandés.

Des députés: D'accord.

Le coprésident (Dean Allison): À notre prochaine réunion, nous espérons entendre d'autres témoins. Nous n'en avons aucun pour l'instant, mais nous poursuivons nos efforts en ce sens. Si cela ne se concrétise pas, nous commencerons à formuler nos directives en vue du rapport.

Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>